

ENTREPRENDRE DANS LES MÉTIERS D'ART





PROJECTEURS

AVANT-PROPOS

Les dossiers Projecteurs constituent un outil de premier niveau d'analyse d'un métier ou d'un secteur. Ils s'adressent aux porteurs de projets entrepreneuriaux, futurs microentrepreneurs ou dirigeants de TPE (commerçants, artisans, professions libérales, *etc.*), et à leurs conseillers.

Chaque dossier présente de façon synthétique et pédagogique une description de l'activité sur les plans économique et réglementaire, les tendances, les chiffres-clés du métier et/ou du marché, la réglementation applicable, des contacts et des sources d'information, une bibliographie ainsi que de nombreux conseils.

Ce document ne développe pas la méthodologie générale de création/reprise d'entreprise. Celle-ci est détaillée sur le site **Bpifrance-creation.fr**. Vous y trouverez des contenus spécifiques sur les **statuts juridiques**, les **financements**, les **aides**, la **fiscalité**, les **locaux**, le **statut fiscal et social de l'entrepreneur**... Rapprochez-vous également des **réseaux d'accompagnement** à la création/reprise d'entreprise pour une étude locale de votre marché.

Si vous souhaitez actualiser les informations contenues dans ce dossier, n'hésitez pas à vous renseigner directement auprès des sources mentionnées.

Le dossier Projecteurs ENTREPRENDRE DANS LES MÉTIERS D'ART est édité par Bpifrance.

Son contenu est 100 % numérique. Il est vendu au prix de 16 € TTC à l'adresse : https://bpifrance-creation.fr/librairie 27-31, avenue du Général Leclerc, 94700 Maisons-Alfort

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Nicolas Dufourcq CONTACTS

Céline Arsac (celine.arsac@bpifrance.fr)
Laurence Tassone (laurence.tassone@bpifrance.fr)
ISBN: 978-2-38076-038-5
Bpifrance, juin 2022

MISES EN GARDE

- 1. Ce dossier est réalisé par Bpifrance Création avec la collaboration de certains organismes professionnels. Malgré tout le soin apporté à sa réalisation, Bpifrance ne peut garantir les informations dans le temps et décline toute responsabilité quant aux conséquences résultant de leur usage ou d'erreurs éventuelles. Les exemples sont donnés à titre indicatif et non exhaustif, et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de Bpifrance à quelque titre que ce soit.
- 2. Ce dossier ne constitue pas une méthodologie de création ou de reprise d'entreprise. Seules sont analysées les spécificités d'une profession. Pour répondre à des questions d'ordre général sur la méthodologie de la création d'entreprise, reportez-vous au site Internet de Bpifrance Création : https://bpifrance-creation.fr
- 3. En application du Code de la propriété intellectuelle, IL EST INTERDIT DE REPRODUIRE intégralement ou partiellement ce document, sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation préalable écrite de Bpifrance Création. Pour toute demande, utilisez le <u>formulaire</u> de contact du site de Bpifrance Création.

PROJECTEURS

ENTREPRENDRE DANS LES MÉTIERS D'ART

Les métiers d'art [...] sont des métiers qui se sont toujours adaptés, qui ont toujours été à la pointe de la technologie, qui se sont toujours réinventés, renouvelés.

Françoise Seince*

MERCI

aux personnes qui ont bien voulu répondre à nos questions, en particulier :

- Justine Braesch, chargée d'études au sein des <u>Ateliers d'art</u> de France
- Christophe Lemaire, ancien administrateur de l'<u>Alliance France</u>
 Design
- Xavier Long, responsable du pôle Ressources & intelligence économique de l'Institut national des métiers d'art (INMA)
- Christophe Poissonnier, délégué général de Ville et métiers d'art

N'hésitez pas à partager avec nous vos réflexions et expériences!



PROJECTEURS



Chers créateurs entrepreneurs,

Vous venez d'acquérir ce dossier Projecteurs rédigé pendant la crise liée à la Covid-19.

Une grande partie des secteurs d'activité et des métiers que nous traitons dans ces dossiers ont vu leurs perspectives de marché à court terme bouleversées par cet arrêt brutal et inédit de l'activité lié aux périodes de confinement et par une reprise plus ou moins effective et rapide selon les activités.

Les informations que nous mettons à votre disposition dans la partie 3 des dossiers Projecteurs sont, pour la plupart, des éléments concernant la structure de votre marché qui restent pertinents pour la mise en place de votre projet.

En cette période incertaine, les organisations professionnelles mentionnées dans la dernière partie de chaque dossier Projecteurs sont mobilisées pour accompagner au mieux leurs adhérents actuels et futurs dans la traversée de cette crise ou la création de leur entreprise. Afin d'obtenir les informations les plus récentes sur l'évolution de votre futur marché, nous vous invitons à vous rapprocher de ces organisations qui sont les plus à même de vous communiquer les derniers chiffres et les éventuelles mesures spécifiques mises en place par le gouvernement en faveur de votre secteur.

Parallèlement à cette démarche, nous vous conseillons d'effectuer une veille régulière en mettant en place les actions suivantes :

- surveillez les nouveaux contenus de <u>Bpifrance Création</u> et abonnez-vous à sa newsletter;
- effectuez une veille sur le site du <u>Cedef</u>, le centre de documentation du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance ;
- consultez régulièrement des sources qui suivent l'activité sectorielle, comme les newsletters des revues sectorielles, notamment celles mentionnées dans la partie 7 de chaque dossier Projecteurs.

Nous vous souhaitons une belle réussite dans votre projet! L'équipe des dossiers Projecteurs

SOMMAIRE

1	EN BREF	6
2.	DÉFINITION DE LA PROFESSION	8
3.	ÉLÉMENTS DE L'ÉTUDE DE MARCHÉ	12
4.	MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ	25
5.	ÉLÉMENTS FINANCIERS	34
6.	RÈGLES DE LA PROFESSION	43
7	CONTACTS ET SOURCES D'INFORMATION	49

EN BREF



EN BREF

Ce qui caractérise les métiers d'art, c'est leur grande variété, autour d'un dénominateur commun : l'excellence du fait-main, provenant d'un savoir-faire historique et d'un long apprentissage. Ils regroupent des entreprises relevant de différents domaines d'expertise comme la céramique, le luminaire, la bijouterie, la restauration, la fabrique instrumentale, et travaillant des matériaux divers tels que la terre, le verre, le bois, le cuir, les tissus... Ces métiers sont ainsi exercés par des profils variés et de nombreux professionnels sont issus d'une reconversion professionnelle.

Les professionnels des métiers d'art n'ont pas été épargnés par la crise économique liée à la pandémie de Coronavirus : si une partie significative d'entre eux a réalisé une bonne année 2020, certains peinent à remonter la pente, tandis que d'autres ont rebondi en 2021 en faisant évoluer leurs pratiques de communication et de commercialisation. En 2022, leurs problématiques majeures sont l'approvisionnement, l'organisation de la production (recrutement, investissement, gestion de compétences) et la compétitivité. Les réalisations de ces entreprises répondent à une tendance de consommation qui devrait s'affirmer à moyen-long terme en France : celle d'acheter « moins mais mieux », avec des objets qui allient authenticité, personnalisation, durabilité, production locale, etc. Cette tendance transforme même certains de ces « consomm'acteurs » en producteurs, qui se reconvertissent alors dans les métiers d'art.

Ainsi, les métiers d'art attirent de nouveaux profils : des bacheliers issus de la filière générale, des étudiants, mais aussi des adultes en reconversion professionnelle. Ils font le choix d'un art de vivre où l'esprit créatif et le travail minutieux constituent des valeurs essentielles à l'heure des remises en question individuelles et collectives sur la place et le sens du mot « travail ». Ils font également souvent le choix de l'entrepreneuriat.

Autres signes de vitalité de ces activités d'excellence aux multiples facettes : leur présence sur tout le territoire national, notamment dans les lieux touristiques, auxquels elles apportent une image de qualité et de créativité, et leur aura à l'étranger.



(INMA; en France, à la fin 2021 pour le nombre de gauche et en avril 2022 pour le pourcentage de droite)

2.

DÉFINITION DE LA PROFESSION

DÉFINITIONDE LA PROFESSION

Activité

L'activité des métiers d'art repose avant tout sur l'expertise dans la transformation de matières. Il s'agit de maîtriser à la fois le processus de création, de fabrication et de commercialisation. L'objet créé par le professionnel peut être créatif, mais pas nécessairement (c'est le cas de la restauration notamment). C'est la perfection du geste répété (acquise au bout de nombreuses années de pratique) qui donne sa valeur au professionnel.

Sources:

- ATELIERS D'ART DE FRANCE. « La branche professionnelle des métiers d'art, au service d'un secteur d'avenir », document publié en juillet 2018.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de l'INMA et de Ville et métiers d'art en avril 2022.

Définition officielle des métiers d'art

Selon l'article 22 de la loi 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, « relèvent des métiers d'art [...] les personnes physiques ainsi que les dirigeants sociaux des personnes morales qui exercent, à titre principal ou secondaire, une activité indépendante de production, de création, de transformation ou de reconstitution, de réparation et de restauration du patrimoine, caractérisée par la maîtrise de gestes et de techniques en vue du travail de la matière et nécessitant un apport artistique ».

L'article 3, alinéa 19 de la loi 2016-925 du 7 juillet 2016 inscrit la participation « à la préservation, au soutien et à la valorisation des métiers d'art » parmi les objectifs de la « politique de service public en faveur de la création artistique ».

L'article 44 de cette même loi indique que les professionnels relevant de la liste des métiers d'art définie par l'arrêté interministériel du 24 décembre 2015 peuvent exercer sous différents statuts sociaux (« salariés d'entreprises artisanales ou de toute autre personne morale ayant une activité de métiers d'art, professionnels libéraux, fonctionnaires ou artistes-auteurs », voir la rubrique « <u>Statut de l'entrepreneur</u> » en partie 6).

Pour en savoir plus :

→ INMA. « 281 métiers », rubrique en ligne.

Domaines d'activité des métiers d'art

La liste des métiers d'art a été fixée par l'arrêté du 24 décembre 2015. Elle regroupe 281 activités (198 métiers et 83 spécialités), répartis dans 16 domaines :

- ameublement et décoration ;
- architecture et jardins ;
- bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie;
- céramique ;
- cuir;
- facture instrumentale;
- jeux, jouets et ouvrages mécaniques ;



• luminaire;

- métal ;
- mode et accessoires ;
- papier, graphisme et impression ;
- restauration;
- spectacle :
- tabletterie;
- textile :
- verre et cristal.

Certains métiers d'art ont une dimension artistique et peuvent s'inscrire dans le champ de la création contemporaine, d'autres non, comme ceux de la tradition et de la restauration du patrimoine.

Pour en savoir plus :

→ LA DOCUMENTATION FRANÇAISE. « La liste des métiers d'art », livre publié en 2016.

Codes APE de la NAF

Les métiers d'art ne correspondent pas à un seul code spécifique d'activité principale de l'entreprise (APE) au sein de la nomenclature d'activités française (NAF, révision 2 de 2008). Les professionnels relevant des métiers d'art sont donc rattachés à différents codes APE, que l'INMA et CMA France ont recensés dans un **tableau de correspondance**. Celui-ci rassemble les codes qui sont le plus adaptés aux activités des métiers d'art, mais également ceux qui le sont moins. Il se veut le plus complet possible mais ne prétend pas être exhaustif.

Selon Ateliers d'art de France – syndicat fondé par des céramistes –, 109 codes APE peuvent être attribués aux professionnels des métiers d'art. À titre d'exemple, 10 d'entre eux sont particulièrement présents chez ses adhérents :

- 90.03A « Création artistique relevant des arts plastiques » (23 %) ;
- 23.41Z « Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental » (17 %) ;
- 90.03B « Autre création artistique » (10 %);
- 32.13Z « Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires » (6 %);
- 90.01Z « Arts du spectacle vivant » (6 %);
- 32.12Z « Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie » (5 %) ;
- 31.09B « Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement » (4 %) ;
- 16.29Z « Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie » (3 %) ;
- 14.19Z « Fabrication d'autres vêtements et accessoires » (2 %);
- 23.19Z « Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique » (2 %).

Sources :

- ATELIERS D'ART DE FRANCE. « Observatoire de la communauté des Ateliers d'art de France », enquête publiée en 2019.
- ATELIERS D'ART DE FRANCE. « La branche professionnelle des métiers d'art, au service d'un secteur d'avenir », document publié en juillet 2018.

Pour en savoir plus :

→ MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE. « <u>Activité de votre entreprise : code APE, code NAF, qu'est-ce que c'est ?</u> », rubrique en ligne.



Aptitudes

Le professionnel des métiers d'art doit :

- maîtriser son art grâce à une parfaite connaissance de la matière travaillée, voire être créatif (sauf dans le cas de la restauration): cela suppose un savoir-faire sans cesse renouvelé, souvent issu d'un long apprentissage, conjuguant habileté manuelle et capacité à innover et à rechercher en permanence l'excellence;
- développer son sens commercial, car il faut pouvoir parler de son travail et de sa passion avec la clientèle sur les salons, dans son atelier ou sur Internet; pour cela, la connaissance d'une ou de plusieurs langues étrangères peut être utile;
- être capable de **gérer son entreprise**, pour vivre de sa passion : il s'agit d'effectuer une veille sur son secteur, composé de multiples marchés de niche à forte valeur attractive et situés partout dans le monde ; de s'adapter ; de pérenniser son entreprise en construisant son offre commerciale et en valorisant sa singularité et son expertise ;
- savoir négocier, en particulier avec les intermédiaires (commerçants, galeristes, designers, décorateurs et architectes d'intérieur).

Selon Ateliers d'art de France, il faut une dizaine d'années pour assurer la viabilité d'une entreprise de métiers d'art, c'est-à-dire pour maîtriser l'aspect créatif et technique de son métier et trouver son modèle économique : il s'agit d'apprendre la maîtrise des gestes, de développer sa créativité et ses compétences de chef d'entreprise.

Sources :

- ATELIERS D'ART DE FRANCE. « La branche professionnelle des métiers d'art, au service d'un secteur d'avenir », document publié en iuillet 2018.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès d'Ateliers d'art de France en janvier 2022 et auprès de l'INMA en avril 2022.

Pour en savoir plus :

→ GRAINES D'AVENIR. « <u>Découvrez les métiers d'art</u> », rubrique en ligne. Test en ligne pour découvrir les métiers d'art et confirmer ou pas son souhait de rejoindre un de ces métiers.

LE TITRE DE MAÎTRE ARTISAN EN MÉTIERS D'ART

Les artisans d'art peuvent prétendre au titre de « maître artisan en métiers d'art ». Il est attribué :

- par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat au chef d'entreprise titulaire du Brevet de maîtrise (BM) dans le métier exercé ;
- ou par la commission régionale des qualifications au chef d'entreprise titulaire d'un diplôme équivalent au brevet de maîtrise dans le métier exercé ou immatriculé au répertoire des métiers depuis au moins dix ans et qui justifie d'un savoir-faire reconnu au titre de la promotion de l'artisanat ou de sa participation à des actions de formation.

Source : CMA FRANCE. « Obtenir un titre de maître artisan », rubrique en ligne.

3.

ÉLÉMENTS DE L'ÉTUDE DE MARCHÉ



THE SEPTIMENT

Le marché

L'état des lieux des métiers d'art

Le nombre de professionnels des métiers d'art est difficile à connaître, tout comme leur poids économique. Il y a plusieurs raisons à cela, notamment :

- la grande diversité des métiers d'art (281 activités, dont 198 métiers et 83 spécialités, sont actuellement reconnues officiellement);
- les différents statuts sous lesquels les professionnels des métiers d'art peuvent exercer (artiste-auteur, artisan, fonctionnaire, profession libérale);
- l'absence de sources statistiques homogènes et complètes.

Des estimations ont cependant été faites par différents organismes, montrant que les métiers d'art ont un poids économique majeur en France.

En 2019, l'Institut supérieur des métiers (ISM) a proposé plusieurs estimations pour s'approcher de la réalité des métiers d'art en termes de nombre d'entreprises, en s'appuyant sur l'activité économique des entreprises supposées exercer en tout ou partie un métier d'art et repérées à travers leur code APE (n'ont pas été pris en compte la plupart des métiers de restauration du patrimoine bâti ainsi que d'autres métiers non identifiables au sein de leur code APE). Trois dénombrements ont donc été réalisés :

- le dénombrement selon la NAFA (Nomenclature d'activités française de l'artisanat) avec 69 000 entreprises artisanales ;
- le dénombrement selon la NAF (Nomenclature d'activités française) de l'Insee avec 87 000 entreprises, dont 67 000 artisanales (38 codes d'activité) ;
- le dénombrement restreint selon la NAF de l'Insee avec 51 000 entreprises (32 codes d'activité au lieu de 38).

La Direction générale de la création artistique (DGCA) du ministère de la Culture comptabilise 50 000 entreprises des métiers d'art et 60 000 emplois liés à ces métiers.

Selon l'INMA, au moins 60 000 entreprises des métiers d'art et du patrimoine vivant sont en activité en 2021, représentant 160 000 actifs.

S'agissant du chiffre d'affaires réalisé par les professionnels des métiers d'art, il se situerait entre 8 milliards d'euros (selon la Confédération française des métiers d'art, de l'excellence et du luxe – CFMA et CMA France) et 19 milliards d'euros (selon la Direction générale des entreprises – DGE), la DGCA l'estimant à 18 milliards d'euros (dont 15,4 milliards pour les Entreprises du patrimoine vivant, dont les métiers d'art font partie).

Sources :

- ASSEMBLÉE NATIONALE. « Rapport d'information sur l'impact de la crise de la Covid-19 et les nouvelles mutations du secteur des métiers d'excellence et métiers d'art », publié le 16/02/2022.
- INMA. « Emplois et démographie d'entreprises des métiers d'art et du patrimoine vivant », infographie publiée en avril 2022.
- INSTITUT SUPÉRIEUR DES MÉTIERS. « <u>Métiers d'art : chiffres clés</u> », étude publiée le 18/03/2019.



L'impact de la pandémie de Covid-19 sur le secteur des métiers d'art

L'INMA et Ateliers d'art de France ont réalisé des enquêtes auprès des professionnels pour connaître l'impact de la crise sanitaire liée au Coronavirus sur leur activité.

Celles-ci concluent notamment que le second confinement (novembre 2020) a eu des impacts économiques moins étendus que le premier (mars-avril 2020) pour les métiers d'art, touchés dans les deux cas par des annulations de salons, la fermeture des points de vente et marqués par des baisses de chiffres d'affaires.

Selon l'INMA, ce sont les professionnels de l'ameublement-décoration et du métal, les entreprises les plus anciennes, celles labelisées « Entreprise du patrimoine vivant » (voir la rubrique « Financement – Aides spécifiques » en partie 5), celles employant le plus de salariés et celles travaillant au contact d'une clientèle professionnelle qui ont le mieux résisté. Les professionnels de la verrerie-cristal, de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie et de l'orfèvrerie ainsi que de la céramique ont le plus souffert de la crise.

Selon Ateliers d'art de France, les principales activités qui ont pu être maintenues lors du premier confinement sont la production, la création et le travail en atelier. Des difficultés de réapprovisionnement des matières premières sont vite apparues et de nombreux professionnels des métiers d'art ont été privés de leurs principaux canaux de vente et débouchés (par ordre d'importance : les marchés et salons, les ateliers boutiques et les commandes sur mesure en direct).

Parmi les conséquences de la crise sanitaire, le ministère de la Culture souligne notamment le renchérissement de certaines matières premières et produits semi-finis lié à la perturbation des filières d'approvisionnement. Il recommande par ailleurs aux professionnels des métiers d'art d'entamer ou d'accélérer leur transition numérique, en commençant par la vente en ligne.

Après les périodes de confinement, la reprise n'a pas été la même pour tous. Elle a été très vigoureuse du côté des grandes maisons du luxe français (qui ont entraîné dans leur sillage de nombreux ateliers d'art sous-traitants) et plus lente pour les professionnels des métiers d'art n'ayant pas réussi à faire évoluer leur stratégie de communication et de vente (afin d'être moins dépendants des salons et foires).

Sources:

- ASSEMBLÉE NATIONALE. « Rapport d'information sur l'impact de la crise de la Covid-19 et les nouvelles mutations du secteur des métiers d'excellence et métiers d'art », publié le 16/02/2022.
- ATELIERS D'ART DE FRANCE. « Infographie : les métiers d'art face à la crise », publiée le 04/11/2020.
- ATELIERS D'ART DE FRANCE. « Évaluation des conséquences de la situation liée au Covid-19 sur l'économie des ateliers d'art », rapport publié en avril 2020.
- INMA. « Les professionnels des métiers d'art et du patrimoine vivant confrontés à la crise sanitaire : du 17 novembre au 3 décembre 2020 », enquête publiée en janvier 2021.
- INMA. « Les professionnels des métiers d'art et du patrimoine vivant confrontés à la crise sanitaire : du 27 mars au 15 avril 2020 », enquête publiée en avril 2020.

Les créations d'entreprises

Selon l'Institut supérieur des métiers (ISM), le nombre d'entreprises exerçant dans les métiers d'art a progressé de 33 % entre 2005 et 2017, et de 38 % entre 2009 et 2017, passant de 37 044 à 51 240 entreprises, depuis la création du régime de l'auto-entrepreneur (devenu par la suite micro-entrepreneur) en 2009. Le nombre de dirigeants est donc en hausse, même si l'activité n'est pas toujours exercée à temps plein. En effet, selon la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, de nombreuses personnes œuvrant dans les métiers d'art sont par ailleurs salariées : par exemple, la filière Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie des pierres et perles emploie près de 15 000 salariés en France et travaille avec de nombreuses entreprises sous-traitantes, estimées à 1 millier et composées d'artisans, de TPE, de PME, de créateurs designers...

Toujours selon l'ISM, le nombre d'entreprises a particulièrement augmenté entre 2005 et 2017 dans les activités suivantes :

- fabrication d'articles de bijouterie fantaisie (+ 611 %);
- fabrication d'autres vêtements et accessoires (+ 209 %);



- fabrication de sièges d'ameublement (+ 119 %);
- fabrication de coutellerie (+ 103 %);
- fabrication/façonnage d'autres articles en verre (+ 85 %);
- réparation de meubles (+ 83 %);
- fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie (+ 76 %);
- fabrication d'instruments de musique (+ 74 %);
- fabrication d'articles céramiques (+ 58 %).

Sources

- ASSEMBLÉE NATIONALE. « Rapport d'information sur l'impact de la crise de la Covid-19 et les nouvelles mutations du secteur des métiers d'excellence et métiers d'art », publié le 16/02/2022.
- INSTITUT SUPÉRIEUR DES MÉTIERS. « Métiers d'art : chiffres clés », étude publiée le 18/03/2019.

Des créateurs aux profils variés

Quelques chiffres

Depuis 2006, le syndicat Ateliers d'art de France mène régulièrement une enquête auprès de l'ensemble de ses adhérents intitulée « L'Observatoire de la communauté des Ateliers d'art de France ». Selon l'enquête de 2019 (dernière en date) :

- 86 % des adhérents sont des entreprises unipersonnelles ;
- 45 % des ateliers sont installés dans les régions du sud de la France (Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur), tandis que 22 % sont situés en Île-de-France ;
- l'âge moyen des adhérents est de 52 ans, 58 % ont entre 40 et 60 ans ;
- 68 % des adhérents sont des femmes (les femmes sont surreprésentées dans le domaine de la céramique, alors que les métiers du bois, du métal et du verre sont très masculins);
- 10 % ont suivi en 2018 une formation chez un professionnel des métiers d'art, quand 22 % ont suivi une formation dans un organisme de formation ;
- 13 % exercent une activité de formateur ou d'enseignant dans les métiers d'art, alors que 8 % pratiquent une autre activité indépendante ou sont salariés ;
- les plus jeunes déploient de nouvelles manières de travailler, avec la volonté d'acquérir de nouvelles compétences, d'employer plusieurs matériaux, de partager les ressources et matériels et de développer leur créativité au contact des autres.

Sources :

- ATELIERS D'ART DE FRANCE. « Observatoire de la communauté des Ateliers d'art de France », enquête publiée en 2019.
- ATELIERS D'ART DE FRANCE. « La branche professionnelle des métiers d'art, au service d'un secteur d'avenir », document publié en i iillet 2018
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de Ville et métiers d'art en avril 2022.

Des reconvertis de plus en plus nombreux

La création d'atelier d'art par reconversion est une tendance qui se confirme depuis quelques années et qui indique qu'un profond renouvellement du monde des métiers d'art est en cours : 1 professionnel des métiers d'art sur 2 serait issu d'une reconversion professionnelle.

La volonté de changer de vie, de vivre de sa passion, d'apporter une dimension concrète à son travail sont les principaux facteurs de motivation des reconvertis, qui, sans être majoritaires, sont de plus en plus nombreux : 60 % des candidats à l'obtention des principaux diplômes des métiers d'art sont issus de la filière scolaire, tandis que l'apprentissage et la formation continue forment respectivement 12 % et 15 % des effectifs selon l'ISM.

L'arrivée de ces « reconvertis » (principalement des diplômés de l'enseignement supérieur, souvent d'anciens cadres d'entreprise ou des personnes bénéficiant de plans de départ volontaire de leur



entreprise) est une chance pour les métiers d'art, car ils sont très motivés et ont acquis dans leur précédente vie professionnelle des compétences (de gestion notamment) qui facilitent leur adaptation. Mais l'apprentissage des gestes reste une longue étape obligatoire, que l'on ait 20 ou 40 ans.

Sources :

- ASSEMBLÉE NATIONALE. « Rapport d'information sur l'impact de la crise de la Covid-19 et les nouvelles mutations du secteur des métiers d'excellence et métiers d'art », publié le 16/02/2022.
- ATELIERS D'ART DE FRANCE. « La branche professionnelle des métiers d'art, au service d'un secteur d'avenir », document publié en juillet 2018.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de l'INMA en mars 2022.
- INSTITUT SUPÉRIEUR DES MÉTIERS. « La formation et l'apprentissage aux métiers d'art : synthèse et chiffres clés », synthèse publiée le 01/07/2019.
- XERFI POUR ATELIERS D'ART DE FRANCE. « Étude nationale sur l'économie des ateliers d'art installés en France : synthèse », publiée en 2017.

Pour en savoir plus :

→ LES ÉCHOS ENTREPRENEURS. « Adieu le salariat, bonjour l'artisanat! Ces cadres se mettent à leur compte », article publié le 05/02/2022.

Des parcours de plus en plus hybrides

Avant les années 1990, il existait d'un côté les artisans et de l'autre les artistes, puis les designers. Depuis, ces frontières sont devenues poreuses et le lien entre les métiers d'art et le design est devenu plus évident, avec davantage de connivences entre les métiers.

Ainsi les professionnels des métiers d'art bénéficient de plus de reconnaissance, avec notamment l'apparition de leur signature sur des œuvres coproduites.

Ce rapprochement des métiers d'art et du *design* s'observe également dans un parcours professionnel de plus en plus « hybride ». Aujourd'hui, certains professionnels des métiers d'art ont par exemple obtenu un DMA (Diplôme national des métiers d'art et du *design*) en ébénisterie, puis un DMA en marqueterie avant de compléter leur formation dans une école de *design*. Il est ainsi difficile de savoir s'ils sont marqueteurs, ébénistes ou *designers*, eux-mêmes ne se définissant pas précisément et préférant se concentrer sur leur envie d'entreprendre.

Sources :

- VILLE ET MÉTIERS D'ART. « L'artisan d'art de demain : créativité, design, numérique », in « Métiers d'art et patrimoine vivant », colloque du 20/02/2020.
- VILLE ET MÉTIERS D'ART. « L'artisan d'art entrepreneur », in « Métiers d'art et patrimoine vivant », colloque du 20/02/2020.

Pour en savoir plus :

→ BPIFRANCE CRÉATION. « Se lancer dans le design », dossier Projecteurs publié en mars 2021.

La reprise-transmission

Nous ne disposons pas d'informations permettant de chiffrer le nombre d'ateliers et de manufactures d'art à transmettre. Toutefois, la reprise-transmission des ateliers d'art constitue un défi important qui se heurte à plusieurs freins :

- la méconnaissance du modèle économique des ateliers d'art (voir la rubrique « **Modèle économique** » en partie 5) chez certains repreneurs potentiels ;
- la difficulté à convaincre les banques ;
- le manque de candidats à la reprise ;
- parfois, la surévaluation par le cédant de la valeur réelle des biens transmis.

ÉLÉMENTS DE L'ÉTUDE DE MARCHÉ

Concernant ceux qui ont franchi le cap de la reprise, les profils sont variés. Tous ne sont pas issus des métiers d'art : des reconvertis reprennent des ateliers, des financiers reprennent des PME, plus rarement des TPE. Ils connaissent les spécificités du modèle économique des métiers d'art, qui repose sur le temps long et interdit le profit à court terme. Ils sont attirés par le fait que ces entreprises reposent sur des modèles résilients (les professionnels des métiers d'art ont dans l'ensemble plutôt bien traversé la crise liée au Coronavirus ; certaines entreprises sont pluri-centenaires) et des valeurs solides, basées sur le respect de l'être humain et de son environnement.

Des initiatives existent pour les futurs acquéreurs, afin de les familiariser aux techniques des métiers d'art et à leur modèle économique. Elles supposent une immersion plus ou moins longue dans l'atelier, pouvant aller jusqu'à une formation très concrète du repreneur par le cédant. Maître d'art, Élèves, par exemple, est un dispositif mis en place par le ministère de la Culture visant à transmettre un savoirfaire rare pour le sauvegarder, qui peut donner lieu à une transmission d'entreprise. Le principe est que chaque maître d'art transmet son savoir-faire à un élève pendant trois ans, au sein de son atelier. En échange, il reçoit une allocation annuelle du ministère de la Culture et bénéficie de l'accompagnement pédagogique de l'INMA. À l'issue de cet accompagnement, certains élèves créent leur propre activité ou reprennent celle de leur maître d'art.

Sources:

- ASSEMBLÉE NATIONALE. « Rapport d'information sur l'impact de la crise de la Covid-19 et les nouvelles mutations du secteur des métiers d'excellence et métiers d'art », publié le 16/02/2022.
- ATELIERS D'ART DE FRANCE. « Observatoire de la communauté des Ateliers d'art de France », enquête publiée en 2019.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès d'Ateliers d'art de France en janvier 2022 et auprès de l'INMA en mars 2022.

Pour en savoir plus :

- → CCI DE PARIS. « Mode, luxe, métiers d'art : comment transmettre votre PME ? », guide publié en 2014.
- → INSTITUT NATIONAL DES MÉTIERS D'ART. « Dispositifs d'aide à la transmission », rubrique en ligne.
- → LES ÉCHOS ENTREPRENEURS. « Adieu le salariat, bonjour l'artisanat! Ces cadres se mettent à leur compte », article publié le 05/02/2022.

Le rayonnement à l'export du savoir-faire à la française

S'il est également difficile à quantifier, l'apport des métiers d'art au rayonnement économique et culturel de la France (ou « *soft power* ») est reconnu par tous : les métiers d'art, en œuvrant à la rénovation du patrimoine national et à la promotion de l'art de vivre à la française (arts de la table, mode, cuir, cristallerie, ameublement intérieur, *etc.*) sont en effet un facteur d'attractivité, une « vitrine » pour les territoires, auxquels sont sensibles les touristes.

Conscientes de cette image positive des métiers d'art, de nombreuses collectivités territoriales, quel que soit leur échelon, font leur promotion et mettent en place des actions qui leur sont dédiées, tout comme l'État français, tandis que les entreprises ouvrent leurs portes pour faire découvrir leur savoir-faire (Entrepriseetdecouverte.fr).

Ce rayonnement des métiers d'art français, symboles de « l'excellence à la française », ouvre les portes de l'export aux entrepreneurs du secteur. Voici quelques estimations :

- selon Ateliers d'art de France, 30 % de ses adhérents réalisent un chiffre d'affaires à l'export (soit 35 % de leur chiffre d'affaires total), principalement en Europe, aux États-Unis et en Asie ;
- d'après la Confédération française des métiers d'art, de l'excellence et du luxe (CFMA), l'export représente 35 % des ventes des entrepreneurs des métiers d'art, tandis que la Direction générale des entreprises (DGE) évalue l'export à 8 milliards d'euros;



- pour l'INMA, sur les 15,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires cumulé des Entreprises du patrimoine vivant (voir la rubrique « <u>Le label Entreprise du patrimoine vivant (EPV)</u> » en partie 5), 52 % ont été réalisés à l'export en 2021;
- selon les dernières enquêtes de l'INMA, 39 % des entreprises exportent et 7 % réalisent plus de 40 % de leur chiffre d'affaires à l'export ; 31 % des chefs d'entreprise souhaitent lancer ou développer leur activité à l'export en 2022.

Sources:

- ASSEMBLÉE NATIONALE. « Rapport d'information sur l'impact de la crise de la Covid-19 et les nouvelles mutations du secteur des métiers d'excellence et métiers d'art », publié le 16/02/2022.
- ATELIERS D'ART DE FRANCE. « Observatoire de la communauté des Ateliers d'art de France », enquête publiée en 2019.
- ATELIERS D'ART DE FRANCE. « La branche professionnelle des métiers d'art, au service d'un secteur d'avenir », document publié en iuillet 2018.
- DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES. « Les métiers d'art, vitrine de la France », article mis à jour le 25/01/2022.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de l'INMA en avril 2022.

OUELS LIENS ENTRE LES MÉTIERS D'ART ET LE LUXE ?

Les entreprises du luxe sont les clientes de certains professionnels des métiers d'art. En effet, elles font régulièrement appel à eux pour développer de nouveaux produits et de nouvelles techniques (prototypage) ou acquérir des pièces d'exception. Pour les mêmes raisons, certaines d'entre elles emploient directement des salariés qui exercent un métier d'art et parfois, vont jusqu'à racheter des ateliers d'art menacés de disparition.

Par ailleurs, les entreprises du luxe et les ateliers d'art partagent les mêmes marchés, notamment à l'export.

Sources:

- ATELIERS D'ART DE FRANCE. « La branche professionnelle des métiers d'art, au service d'un secteur d'avenir », document publié en juillet 2018.
- IFMPARIS.FR. « Les petites mains dans l'industrie de la mode et du luxe », article publié le 01/06/2021.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de l'INMA en avril 2022.

Pour en savoir plus :

- → INMA. « Les Entreprises du patrimoine vivant de la mode et du luxe en chiffres clés », synthèse publiée le 10/09/2021.
- → L'USINE NOUVELLE. « Le luxe, enquête sur une passion française », article publié le 18/07/2019.

Évolution et tendances du secteur

Vers une consommation plus durable et locale

De plus en plus de consommateurs français se dirigent vers des achats plus durables, plus locaux et davantage respectueux du milieu dans lequel ils vivent.

Les métiers d'art leur apportent du sens ainsi qu'un gage d'authenticité et de qualité, très éloignés de l'expérience de la consommation de masse. Ils proposent en effet des œuvres durables, des pièces uniques ou en petites séries, produites à partir de matériaux nobles souvent ancrés dans un bassin géographique de proximité, et faisant appel à des savoir-faire transmis sur plusieurs générations.



Si la durabilité fait partie de l'ADN des métiers d'art, des efforts peuvent encore être accomplis pour les inscrire pleinement dans une démarche de transition écologique : réduction et valorisation des déchets, baisse drastique de l'utilisation de matières synthétiques et artificielles, limitation des émissions carbones du secteur (émissions de production mais aussi émissions importées *via* l'achat des matières premières).

Cette transition est d'autant plus souhaitable que le changement climatique a des conséquences sur les territoires dont dépendent les métiers d'art. Par exemple, certains bois pourraient à terme disparaître et provoquer des difficultés d'approvisionnement pour les luthiers.

À noter: La réserve des arts, association qui a pour mission d'accompagner le secteur culturel à s'approprier l'économie circulaire, propose l'accès à des matériaux issus de la récupération, soutient et conseille les professionnels des secteurs culturels et créatifs dans la réduction de leur empreinte écologique (réemploi, éco-fabrication...). Elle est présente en Île-de-France et à Marseille.

Sources:

- ASSEMBLÉE NATIONALE. « Rapport d'information sur l'impact de la crise de la Covid-19 et les nouvelles mutations du secteur des métiers d'excellence et métiers d'art », publié le 16/02/2022.
- ATELIERS D'ART DE FRANCE. « Infographie : les métiers d'art face à la crise », publiée le 04/11/2020.
- LSA. « <u>Interview d'Emery Jacquillat (PDG Camif) : "Il n'y aura pas de retour en arrière sur la consommation responsable"</u> », article publié le 22/09/2021.
- VILLE ET MÉTIERS D'ART. « Métiers d'art et patrimoine vivant : formations et apprentissages pour un secteur en pleine mutation », in « Métiers d'art et patrimoine vivant », colloque du 20/02/2020.

Pour en savoir plus :

→ NATIONS UNIES. « Objectifs de développement durable : 17 objectifs pour transformer notre monde », rubrique en ligne.

En ce qui concerne l'aspect local ou régional, les professionnels des métiers d'art peuvent utiliser différents labels privés témoignant de leur appartenance territoriale, d'autant que cette démarche est appréciée des consommateurs. C'est ainsi que des entreprises centenaires mais aussi de jeunes entreprises de la décoration affichent fièrement leur ancrage local.

Les entrepreneurs des métiers d'art peuvent notamment se prévaloir du label « Indication géographique protégée », destiné aux produits agroalimentaires et aux produits artisanaux et industriels, à condition de remplir certaines conditions.

Source : LES ÉCHOS ENTREPRENEURS. « Déco : mieux que le Made in France, les labels régionaux ? », article publié le 06/03/2022.

Pour en savoir plus :

→ LÉGIFRANCE. « <u>Décret 2015-595 du 2 juin 2015 relatif aux indications géographiques</u> protégeant les produits industriels et artisanaux et portant diverses dispositions <u>relatives aux marques</u> », rubrique en ligne.

L'engouement pour la décoration d'intérieur

La crise sanitaire et ses confinements ont augmenté le temps passé chez soi et renforcé l'attrait des Français pour l'aménagement de leur intérieur, la décoration et les arts de la table. Dans ce contexte, les professionnels des métiers d'art (en particulier ceux issus des secteurs de l'ameublement, de l'ébénisterie, des arts de la table ou de la décoration) ont connu un développement de leur activité, malgré l'augmentation du coût des matières premières à l'échelle internationale.

Selon le Centre de formation d'apprentis « La bonne graine » spécialisé dans l'ameublement, le souhait de disposer d'un intérieur confortable, pratique et esthétique, adapté au télétravail, a été le moteur de la demande faite aux artisans d'art. Ceux-ci n'ont pas pu travailler dans un premier temps (interruption des chantiers et des livraisons lors du premier confinement au printemps 2020), avant d'être très sollicités



par des propriétaires nombreux à disposer de l'argent et du temps nécessaires à la réalisation de leurs projets prévus parfois de longue date.

D'après une étude de Sociovision réalisée pour L'Ameublement français (site Internet de l'Union nationale des industries de l'ameublement français) en mars 2021, 40 % des Français ont entrepris des travaux dans leur résidence principale entre mars 2020 et mars 2021 : travaux d'appoint ou de second œuvre, à hauteur de 549 € pour 35 % d'entre eux, et travaux de gros-œuvre d'un montant moyen de 4 987 € pour 7 % d'entre eux. Les résidences secondaires sont également concernées, avec un budget moyen de 3 542 €.

La crise sanitaire a donc eu un effet déclencheur de travaux et d'achats, qui devraient se poursuivre.

Sources:

- ASSEMBLÉE NATIONALE. « Rapport d'information sur l'impact de la crise de la Covid-19 et les nouvelles mutations du secteur des métiers d'excellence et métiers d'art », publié le 16/02/2022.
- LE COURRIER DU MEUBLE ET DE L'HABITAT. « La maison réinventée : les nouveaux critères du meuble "désirable" », article publié le 16/07/2021.

Pour en savoir plus :

→ BIGMEDIA.BPIFRANCE.FR. « <u>Ameublement et décoration : "Pratiquement toutes les marques en Europe nous ont dit avoir fait des croissances à deux chiffres"</u> », article publié le 11/02/2022.

L'organisation de stages payants en atelier

Proposer des stages payants en atelier est une tendance de fond amenée à se développer. Des *start-ups* proposent ainsi des stages aux particuliers au sein des ateliers, qui rencontrent un succès grandissant. C'est le moyen pour les professionnels des métiers d'art d'assurer un complément de revenu et une publicité étendue, mais cela nécessite aussi beaucoup de temps, parfois au détriment de la maîtrise des savoir-faire.

Source: informations recueillies par Bpifrance auprès de l'INMA en mars 2022.

Pour en savoir plus :

- → LES ÉCHOS. « <u>DIY : Wecandoo, des ateliers d'artisanat ouverts à tous</u> », article publié le 31/10/2018.
- → TENDANCE HÔTELLERIE. « Wecandoo : un cru 2021 exceptionnel et des objectifs ambitieux pour 2022 », article publié le 11/01/2022.

L'entraide et la collaboration

Parmi les adhérents d'Ateliers d'art de France, la moitié déclare avoir déjà créé des pièces avec d'autres professionnels des métiers d'art et autant reconnaissent avoir déjà partagé un stand, un atelier ou des outils avec des confrères.

Portée par les jeunes qui entrent dans la profession, cette nouvelle façon de travailler en commun, plutôt qu'en « concurrent », se développe ces derniers temps. Il s'agit de développer les collaborations avec d'autres professionnels des métiers d'art, d'autres corps de métiers artisanaux, des *designers*, des architectes, *etc.*, de partager un atelier, des outils, de développer des compétences sur d'autres matériaux... mais au risque parfois de manquer de rigueur sur son matériau de prédilection.

Sources

- ATELIERS D'ART DE FRANCE. « Observatoire de la communauté des Ateliers d'art de France », enquête publiée en 2019.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de l'INMA en mars 2022.



L'innovation, au cœur des pratiques des professionnels des métiers d'art

Selon Ateliers d'art de France, l'innovation est au cœur de la démarche des métiers d'art. En effet, les professionnels des métiers d'art font appel à leur créativité, leur sens esthétique, leur maîtrise du geste et de savoir-faire ancestraux pour transformer la matière et proposer des créations innovantes.

Mais l'innovation technologique est également présente dans les métiers d'art : certaines filières comme la joaillerie ont déjà adopté des outils numériques de conception et de production (techniques de modélisation en 3D et conception assistée par ordinateur), tandis que la mode, l'ameublement et le patrimoine commencent à se les approprier.

Cette innovation technologique permet d'économiser des matières premières et de gagner du temps, au profit des étapes de fabrication où la valeur ajoutée du geste manuel est la plus forte. Mais les investissements nécessaires à l'intégration, la formation et la maintenance de ces outils ne sont pas accessibles à la plupart des entreprises. La mutualisation des outils, des moyens de formation et de maintenance peut être une solution.

Cette solution peut se concrétiser au sein des fablabs (fabrication laboratory): ouverts aux particuliers et aux entrepreneurs, ce sont des lieux de fabrication et de prototypage qui donnent accès à des outils numériques souvent onéreux (différents types d'imprimante 3D comme des imprimantes 3D céramique, des découpeuses laser ou des fraiseuses numériques, etc.). Ce sont également des lieux de formation sur ces outils qui proposent d'accompagner les particuliers et les professionnels dans la réalisation de leur projet, de l'émergence de l'idée à sa fabrication.

Les professionnels des métiers d'art y sont les bienvenus. Ils peuvent bénéficier d'un apprentissage sur des machines et des logiciels de dessin et parfois d'un accompagnement sur le *design* de marque et de produit. Ils sont mis en relation avec d'autres personnes de la communauté du *fablab* ou de leur territoire et sont invités à partager leurs connaissances sur les matériaux.

Quelques exemples de projets d'artisans d'art réalisés en fablab :

- un prototype de support pour les chapeaux d'un chapelier ;
- la conception et la découpe de lunettes pour un lunetier ;
- des gabarits et différentes pièces d'accordéons pour un facteur d'accordéon.

Il existe également des centres techniques dédiés à l'innovation des métiers d'art comme l'Institut technologique européen des métiers de la musique (Itemm) ou le Centre européen de recherches et de formation aux arts verriers (Cerfav). Ils s'emparent des innovations technologiques notamment pour assurer la transmission des savoir-faire et des modes de production, dans un contexte de risque de disparition de certains métiers d'art rares lié au vieillissement de leurs praticiens et à leur nombre réduit. Le Cerfav en particulier travaille sur le projet Ghost qui s'appuie sur la réalité virtuelle, la réalité mixte et la réalité augmentée pour rendre compte de gestes très fins et très précis.

Sources:

- ASSEMBLÉE NATIONALE. « Rapport d'information sur l'impact de la crise de la Covid-19 et les nouvelles mutations du secteur des métiers d'excellence et métiers d'art », publié le 16/02/2022.
- ATELIERS D'ART DE FRANCE. « La branche professionnelle des métiers d'art, au service d'un secteur d'avenir », document publié en juillet 2018.
- VILLE ET MÉTIERS D'ART. « Métiers d'art et patrimoine vivant : formations et apprentissages pour un secteur en pleine mutation », colloque du 20/02/2020.



Clientèle

Une clientèle de particuliers français et étrangers

Selon une des dernières enquêtes de l'INMA:

- 27 % des entreprises des métiers d'art n'ont aucune clientèle professionnelle ;
- 18 % des entreprises des métiers d'art réalisent plus de 60 % de leur chiffre d'affaires auprès d'une clientèle professionnelle.

L'Assemblée nationale note que les métiers d'art se heurtent à un manque de connaissance de la part de la population française concernant les métiers du « faire », leur histoire et leur importance, renforcé par le processus de désindustrialisation de la France au cours des 40 dernières années. Cette désindustrialisation s'est accompagnée d'une dévalorisation des métiers manuels (comparativement aux métiers intellectuels) empêchant une partie de la population française d'apprécier les objets issus des métiers d'art (car qui dit fait-main, dit petites séries, produits uniques, donc plus chers et plus longs à fabriquer).

Toutefois, des solutions existent : les professionnels des métiers d'art doivent user de pédagogie, pour faire prendre conscience aux consommateurs que l'artisanat n'a pas la même chronologie que la fabrication industrielle et pour expliquer la fixation des prix, qui restent un point de blocage. Il s'agit d'expliquer la valeur d'une pièce, en particulier sa qualité, et le véritable coût d'un savoir-faire unique. Cela passe notamment par le **storytelling**.

Le marché des métiers d'art est également international : les visiteurs étrangers qui se rendent sur les salons hors de France ou sur les salons internationaux présents sur le territoire français, ainsi que les visiteurs qui vont dans les ateliers d'art sont friands de métiers d'art.

Sources:

- ASSEMBLÉE NATIONALE. « Rapport d'information sur l'impact de la crise de la Covid-19 et les nouvelles mutations du secteur des métiers d'excellence et métiers d'art », publié le 16/02/2022.
- ATELIERS D'ART DE FRANCE. « La branche professionnelle des métiers d'art, au service d'un secteur d'avenir », document publié en iuillet 2018.
- BIGMEDIA.BPIFRANCE.FR. « Ameublement et décoration : "Pratiquement toutes les marques en Europe nous ont dit avoir fait des croissances à deux chiffres" », article publié le 11/02/2022.
- IFOP POUR LE COMITÉ COLBERT. « Le luxe français : une valeur sûre dans le monde qui vient », étude publiée en septembre 2021.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de l'INMA en avril 2022.

Les marchés publics

Il s'agit des commandes de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics, des services décentralisés ou déconcentrés de l'État, concernant notamment des monuments historiques. Ces commandes intéressent les professionnels des métiers d'art engagés dans la restauration du patrimoine. Leurs interlocuteurs sont notamment des maîtres d'ouvrage et des architectes du patrimoine.

Mais les professionnels des métiers d'art n'ont pas facilement accès à ces marchés pour plusieurs raisons :

- la taille des lots est souvent trop importante pour être prise en charge par un professionnel indépendant;
- les dossiers sont complexes à monter ;
- les normes sont contraignantes (et peuvent rebuter des professionnels surtout lorsqu'ils travaillent seuls);
- le manque de relations, notamment pour les ateliers récents, est un frein à l'accès aux marchés publics ;
- les délais de paiement sont longs et peuvent mettre la trésorerie d'une petite structure à rude épreuve ;
- les clients privés et les donneurs d'ordre ont des difficultés à identifier les professionnels des métiers d'art pouvant travailler pour eux.

Source: informations recueillies auprès d'Ateliers d'art de France en janvier 2022.



Des structures facilitent l'accès des professionnels des métiers d'art à ces marchés comme **Art partenaire**, qui aide ses adhérents à constituer des groupements pour formuler une réponse à un appel d'offres.

Concernant les commandes publiques relatives à la restauration des objets mobiliers et œuvres d'art des musées, le statut d'artisan ne suffit pas. Le restaurateur doit être titulaire d'un diplôme de niveau I (Master) en conservation-restauration : depuis la loi 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, toute restauration d'un bien faisant partie d'une collection d'un musée de France doit être réalisée par des spécialistes présentant des qualifications ou une expérience professionnelle (validation des acquis de l'expérience en matière de restauration du patrimoine, notamment). Ces qualifications sont précisées dans l'article R452-10 du Code du patrimoine.

Pour en savoir plus :

→ INMA. « Restauration », rubrique en ligne présentant les différents métiers liés à la restauration.

Les prescripteurs

Il s'agit des décorateurs et des architectes qui font appel à des professionnels des métiers d'art au cours de leurs chantiers, mais aussi de grands noms industriels du *design*, de la bijouterie ou du textile, qui sollicitent des entrepreneurs des métiers d'art pour la réalisation de prototypes.

À noter : des opérations de mises en relation entre *designers* et professionnels des métiers d'art existent comme le **French design speed dating**.

Concurrence

Sur la scène internationale des métiers d'art et d'excellence, les métiers d'art et du luxe français sont bien positionnés (ils rencontrent notamment un grand succès auprès des Américains et des Chinois), sans être dominants.

Selon le Comité Colbert, les produits de luxe français sont réputés pour leur qualité supérieure, mais certains savoir-faire perdus par la France faute de main-d'œuvre formée renforcent ses voisins : la Suisse dans le secteur de l'horlogerie, l'Italie dans le secteur de la maroquinerie. L'Italie est également très active dans les secteurs de la mode en général et de l'ameublement-décoration, tandis que le Portugal s'affirme dans les domaines du textile et de la décoration.

Selon l'association Révélateur, le Portugal occupe une place très importante dans le secteur de la maroquinerie, favorisé par une stratégie d'État proposant aux artisans d'excellence étrangers d'installer leurs ateliers sur place, grâce à des dispositifs de défiscalisation particulièrement incitatifs.

D'autres difficultés pèsent sur le secteur des métiers d'art et du luxe français. L'INMA cite l'exemple de Dubaï, ville composée à près de 90 % d'expatriés, où sont présents des représentants des métiers d'art et d'excellence de différents pays : « Les métiers d'art et du patrimoine vivant [français] ont des difficultés à se démarquer des produits indiens ou chinois (problématique de prix, les consommateurs ne sont pas toujours prêts à investir dans la qualité, cela dépend des zones et de la typologie de clientèle) et des produits italiens (réseau solidaire bien implanté, avec des savoir-faire importants, l'Italie disposant même de manufactures de maroquinerie sur place). » Par ailleurs, les entrepreneurs des métiers d'art italiens ont la réputation d'unir leurs forces à l'international, là où les Français prospectent de manière plus individuelle.



À côté de cette concurrence à l'intérieur même des métiers d'art, les produits artisanaux de qualité subissent la forte pression des produits industriels, moins coûteux et plus visibles, car présents dans de nombreux circuits de distribution, en particulier les grandes surfaces.

Source : ASSEMBLÉE NATIONALE. « Rapport d'information sur l'impact de la crise de la Covid-19 et les nouvelles mutations du secteur des métiers d'excellence et métiers d'art », publié le 16/02/2022.

AUTRES SOURCES D'INFORMATION POUR UNE ÉTUDE DE MARCHÉ LOCALE OU RÉGIONALE

- La mairie, les organismes consulaires (Chambre de commerce et d'industrie CCI et Chambre de métiers et de l'artisanat – CMA), les données de l'Insee (ex-Odil) et les sociétés de géomarketing apportent des informations sur la population.
- Le site de la **Direction générale des finances publiques** (DGFIP) du ministère de l'Action et des comptes publics permet d'accéder aux seuils d'imposition par commune.
- La consommation des ménages est analysée par l'Insee grâce aux <u>indices de disparité des</u> <u>dépenses de consommation</u> (IDC).
- Les antennes départementales des fédérations professionnelles (voir la partie 7 « <u>Contacts et sources d'information</u> ») et la Fédération des centres de gestion agréés (FCGA) qui présente aussi <u>ses ratios par région</u>.
- La base de données publiques en open data.
- Pour les créateurs franciliens ou de passage à Paris, le pôle Prisme de la Bibliothèque nationale de France (BNF) permet l'accès – physique uniquement – à des études de marché couvrant l'ensemble des secteurs de l'industrie, du commerce, des services et de l'artisanat en France et dans de nombreux pays étrangers, voire au niveau mondial.

4.

MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ

MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ

Ressources humaines

Recrutement

Les professionnels des métiers d'art sont avant tout des entrepreneurs qui n'emploient pas de salariés : il y a 86 % d'entreprises unipersonnelles selon Ateliers d'art de France, 65 % selon l'INMA.

La volonté de rester une entreprise unipersonnelle, notamment par manque de temps, et les coûts liés au travail et au recrutement constituent les principaux freins à l'embauche.

Sources:

- Informations recueillies par Bpifrance auprès de l'INMA en avril 2022.
- XERFI POUR ATELIERS D'ART DE FRANCE. « Étude nationale sur l'économie des ateliers d'art installés en France : synthèse », publiée en 2017.

Formations

Il existe en France plus de mille établissements permettant de se former aux métiers d'art, gérés par différentes institutions et structures (ministères de l'Éducation nationale, ministère délégué auprès du ministère de l'Économie en charge des petites et moyennes entreprises, ministère de la Culture, écoles privées, entreprises, associations, etc.).

Certains ont été fondés par des collectifs d'artisans aux motivations diverses : pérenniser des savoir-faire rares, offrir sur leur territoire des formations se déroulant en partie dans leur atelier pour y transmettre les gestes du métier, faciliter l'accès à la formation pour les personnes ne relevant plus de la formation initiale, *etc.*

En 2019, l'Institut supérieur des métiers (ISM) a constaté que :

- Plus de 10 000 jeunes (élèves, apprentis et stagiaires) sont issus des principales formations diplômantes aux métiers d'art en 2017.
- L'offre de diplômes pour les métiers d'art est importante : plus de 140 spécialités ont été analysées, mais la moitié d'entre elles attire peu de candidats (50 diplômes n'ont enregistré aucun candidat).
- Les deux tiers des candidats aux métiers d'art préparent un diplôme de niveau 3 et le CAP reste la principale voie d'accès à ces métiers.
- 60 % des candidats à l'obtention des diplômes sont issus de la filière scolaire.
- Les personnes ayant effectué une formation aux métiers d'art sont en augmentation sur la période 2007-2017. Cet engouement est porté par les voies scolaires et la formation continue.

Parallèlement, l'INMA estime à 105 le nombre de métiers n'ayant pas de cursus de formation initiale diplômant. Certains d'entre eux, notamment dans le domaine du textile, peuvent être rattachés à des formations connexes, mais ces formations ne permettent pas d'acquérir l'ensemble des savoir-faire. Ces métiers s'apprennent donc principalement auprès des professionnels, lorsque ceux-ci peuvent accueillir des personnes souhaitant se former.

Concernant les diplômes, une enquête auprès des ateliers d'art installés en France indique que 48 % des répondants ont suivi une formation diplômante aux métiers d'art (principalement de niveaux CAP/BEP et bac+2) et que 25 % ont reçu une formation non diplômante aux métiers d'art dans un centre de formation.

MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ

Sources :

- ASSEMBLÉE NATIONALE. « Rapport d'information sur l'impact de la crise de la Covid-19 et les nouvelles mutations du secteur des métiers d'excellence et métiers d'art », publié le 16/02/2022.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de l'INMA en avril 2022.
- INSTITUT SUPÉRIEUR DES MÉTIERS. « La formation et l'apprentissage aux métiers d'art : synthèse et chiffres clé », synthèse publiée le 01/07/2019.
- VILLE ET MÉTIERS D'ART. « <u>Métiers d'art et patrimoine vivant : formations et apprentissages pour un secteur en pleine mutation</u> », in « Métiers d'art et patrimoine vivant », colloque du 20/02/2020.
- XERFI POUR ATELIERS D'ART DE FRANCE. « Étude nationale sur l'économie des ateliers d'art installés en France : synthèse », publiée en 2017.

Formations initiales

Plusieurs brevets et diplômes sont proposés aux futurs professionnels des métiers d'art. Certains sont centrés sur une spécialité, d'autres sont généralistes.

Diplômes jusqu'au baccalauréat (liste non exhaustive) :

- le Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), qui se prépare généralement en deux ans ou en un an ;
- le **Brevet des métiers d'art** (BMA), qui se prépare après le CAP, en deux ans à temps plein ou en apprentissage ;
- le **Bac pro** (BP) dont le Baccalauréat professionnel Artisanat et métiers d'art (AMA), qui est généralement obtenu en trois ans après la classe de 3°;
- l'enseignement optionnel **Création et culture** *design* (CCD), qui existe en classe de Seconde générale et technologique : d'une durée de 6 heures hebdomadaires, il permet aux élèves d'explorer les démarches propres à la conception en *design* et en métiers d'art ;
- le Baccalauréat **Sciences et technologies du design et des arts appliqués** (STD2A), qui s'adresse aux élèves qui témoignent d'un intérêt pour les activités créatives et qui ont un projet d'orientation vers les métiers de la création et de la conception.

Diplômes post-baccalauréat (liste non exhaustive) :

- le **Diplôme national des métiers d'art et du** *design* (DN MADe), qui a remplacé le Diplôme des métiers d'art (DMA), se prépare en trois ans après le bac ;
- le **Diplôme supérieur des arts appliqués** (DSAA) spécialité *design*, qui est accessible aux étudiants titulaires d'un DN MADe, d'un Diplôme national d'art (DNA), d'une licence ou d'un diplôme équivalent.

Pour en savoir plus :

- → INMA. « <u>Trouver une formation</u> », rubrique en ligne.
- > Design et métiers d'art.

Apprentissage

L'apprentissage, qui permet aux élèves de passer plus de temps en entreprise qu'une formation initiale classique, est parfaitement adapté à la transmission des gestes des métiers d'art, mais il existe des freins à cette pratique scolaire. En effet, l'atelier peut manquer de place ou de moyens financiers, tandis que la réglementation du travail et les normes peuvent dissuader d'accueillir un apprenti. Deux exemples :

- Si l'apprenti se destine à être souffleur de verre, il aura des difficultés à trouver une entreprise qui veuille bien l'accueillir, car il ne pourra pas faire de travail de nuit comme les salariés de l'atelier ou de la manufacture d'art, qui fonctionnent en 3x8 et travaillent le verre avec des fours allumés en permanence.
- L'apprenti (ou le salarié) ne peut pas toujours utiliser certains outils anciens encore en activité pour les besoins de certains savoir-faire rares – car ils ne respectent pas pleinement les normes de sécurité en vigueur.

À noter:

• Dans une enquête conduite en janvier 2022 auprès de 1 232 répondants, l'INMA observe que seuls 20 % des entreprises des métiers d'art accueillent habituellement un apprenti.

MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ

• Depuis la loi 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les entreprises peuvent créer leur propre centre de formation d'apprentis (CFA). Cette opportunité a été saisie par quelques grands noms du luxe qui forment ainsi leurs élèves et futurs salariés au sein de leur propre école. Les formations dispensées sont orientées vers les problématiques de l'entreprise en vue d'une embauche ultérieure, pas vers la création ou la reprise d'entreprise.

Sources

- ASSEMBLÉE NATIONALE. « Rapport d'information sur l'impact de la crise de la Covid-19 et les nouvelles mutations du secteur des métiers d'excellence et métiers d'art », publié le 16/02/2022.
- GOUVERNEMENT.FR. « France, métiers d'excellence », rapport publié en 2018.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de l'INMA en avril 2022.

Formations continues

La plupart des diplômes préparés en formation initiale ou en apprentissage sont accessibles en formation continue. Ces formations permettent d'acquérir les savoir-faire et techniques de base pour exercer un métier. Une pratique en atelier est néanmoins indispensable : entre cinq à dix ans de pratique sont nécessaires pour maîtriser l'ensemble des savoir-faire d'un métier d'art.

La formation continue est destinée aux adultes en reconversion professionnelle et aux professionnels des métiers d'art en activité, dans le cadre d'une amélioration continue de leurs compétences. Par exemple, il existe des stages physiques ou virtuels de quelques jours centrés sur la stratégie, le marketing, le commercial, la communication, l'export, la gestion, le juridique, la créativité, la vidéo, la photographie, le numérique, *etc.*

Il existe également des formations non diplômantes, mais celles-ci sont difficilement éligibles aux aides financières, comme le Compte personnel de formation (CPF), les aides de Pôle emploi ou des Conseils régionaux et des opérateurs de compétences (OPCO). Pourtant, ces formations sont parfois les seules à aborder certaines techniques spécifiques.

Pour pallier le manque de formation diplômante pour certains savoir-faire, des acteurs développent des Certificats de qualification professionnelle (CQP) permettant de reconnaître les compétences et savoir-faire nécessaires à l'exercice d'un métier. Soumises à la validation de **France compétences**, ces formations certifiantes peuvent bénéficier de fonds publics et mutualisés.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2022, il est indispensable que l'organisme de formation possède la **certification Qualiopi** pour pouvoir bénéficier de ces fonds publics et mutualisés.

Source : informations recueillies par Bpifrance auprès de l'INMA en avril 2022.

Pour en savoir plus :

- → BPIFRANCE CRÉATION. « Se former en ligne : sélection de moocs et formations en ligne pour les créateurs et dirigeants de jeunes entreprise », rubrique en ligne.
- → BPIFRANCE CRÉATION. « <u>Suivre une formation à la création d'entreprise</u> », rubrique en ligne.
- → INMA. « Sur la route du digital, c'est parti! L'accompagnement sur-mesure pour les entreprises des métiers d'art et du patrimoine vivant », communiqué de presse en ligne.

Plusieurs organismes peuvent aider les adultes à financer leur formation dans les métiers d'art, tels que :

- le Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale (**FAFCEA**), qui organise, développe et œuvre pour la promotion de la formation des chefs d'entreprises artisanales ;
- le Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux (FIF PL), qui a la même action que la FAFCEA auprès des professions libérales ;
- la **Fondation de la 2° chance**, qui finance des projets soit de formation qualifiante, soit de création/ reprise d'entreprise dans une logique de réinsertion professionnelle, quel que soit le secteur d'activité.

MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ

Comment trouver sa formation?

Les formations sont localisées partout en France ; les plus réputées et les plus appréciées étant parfois situées au cœur des territoires et animées par des professionnels faisant référence dans leur domaine, hors du cadre des diplômes d'État et des centres de formation reconnus officiellement.

Source: ATELIERS D'ART DE FRANCE. « La branche professionnelle des métiers d'art, au service d'un secteur d'avenir », document publié en juillet 2018.

L'INMA référence les formations initiales (destinées aux moins de 30 ans) et continues (destinées aux adultes) aux métiers d'art dans un <u>répertoire des formations</u> sur son site Internet. Il est possible de circonscrire sa recherche à une activité ou à une zone géographique.

Le <u>Greta Création, design et métiers d'art</u> (structure de l'Éducation nationale) propose des formations pour adultes, plus particulièrement en région Île-de-France. Ces formations sont organisées en cours du soir ou en journée pour répondre aux besoins en compétences des entreprises et des particuliers. D'autres Greta proposent également des formations pour adultes mais dans un catalogue plus large que le périmètre des métiers d'art.

Convention collective

Il n'existe pas de convention collective spécifique aux métiers d'art. La convention collective qui s'applique est liée à l'activité principale exercée par l'entreprise et donc souvent déterminée par le code APE. Pour certaines activités, il n'existe pas de convention collective, c'est alors le code du Travail qui s'applique.

Source : informations recueilles par Bpifrance auprès de l'INMA en avril 2022.

Locaux

Le créateur travaille le plus souvent chez lui ou dans un atelier-boutique, qu'il peut partager avec d'autres créateurs, avec parfois le soutien de sa ville.

Pour en savoir plus :

- → BPIFRANCE CRÉATION. « Quels locaux pour une jeune entreprise? », rubrique en ligne
- → BPIFRANCE CRÉATION. « Recourir à un espace de coworking », rubrique en ligne.

Communication et commercialisation

Les supports indispensables de la communication

D'une façon générale, il s'agit de montrer son savoir-faire :

- participer à des concours (voir la rubrique « Prix et concours » en partie 7) ;
- participer à des salons, des expositions et autres évènements ;
- envoyer des dossiers de presse aux journalistes afin d'obtenir un article dans un journal local (ou national) ou un magazine spécialisé ;
- faire partie des réseaux professionnels (syndicats, fédérations, clubs d'entrepreneurs locaux...);

MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ

- organiser des journées « portes ouvertes » si vous disposez d'un atelier-boutique ;
- figurer dans les annuaires...

Le **book** (ou dossier artistique) est un support de communication essentiel, d'autant plus pertinent à l'heure d'Internet et des réseaux sociaux. C'est un bon exercice, surtout s'il est en ligne : il s'agit de mettre en avant des pièces « cartes de visite », qui ont par exemple été présentées à un concours/prix.

En plus du book, un **compte Instagram**, qui fait la part belle aux photos, une présence sur d'autres **réseaux sociaux** et un **site Internet** constituent des vitrines numériques de l'atelier et participent à maintenir un certain niveau d'activité sur l'ensemble de l'année, au-delà des saisons touristiques. Il faut soigner les photos et les textes qui les accompagnent, et utiliser si possible la technique du *storytelling* pour expliquer sa démarche : pour la directrice marketing du salon Maison & Objet, « la clientèle a besoin de connaître les partis pris de l'entreprise, son positionnement, ses valeurs ».

Ainsi, selon l'INMA, 94 % des entreprises des métiers d'art ont une présence en ligne. Celle-ci se matérialise par :

- un compte sur les réseaux sociaux pour 80 % des entreprises des métiers d'art (90 % sont sur Facebook, 80 % sur Instagram et 38 % sur LinkedIn);
- un site vitrine pour 74 % d'entre elles ;
- un site marchand dans 34 % des cas.

À noter : les outils numériques peuvent permettre aux professionnels des métiers d'art de se faire connaître auprès d'une nouvelle clientèle, non initiée, en France et à l'étranger (il est donc important d'avoir aussi un site en version anglaise).

Sources :

- ASSEMBLÉE NATIONALE. « Rapport d'information sur l'impact de la crise de la Covid-19 et les nouvelles mutations du secteur des métiers d'excellence et métiers d'art », publié le 16/02/2022.
- BIGMEDIA.BPIFRANCE.FR. « Ameublement et décoration : "Pratiquement toutes les marques en Europe nous ont dit avoir fait des croissances à deux chiffres" », article publié le 11/02/2022.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de l'INMA en mars 2022.

Pour en savoir plus :

→ BPIFRANCE CRÉATION. « <u>Prévoir la communication à mettre en place pour se faire connaître</u> », rubrique en ligne.

Des **annuaires** locaux et régionaux, souvent animés par les Chambres régionales de métiers et de l'artisanat (CRMA), peuvent compléter la présence en ligne des professionnels des métiers d'art. En voici quelques exemples :

- Métiers d'art Nouvelle Aquitaine ;
- Métiers d'art Pays de la Loire ;
- Métiers d'art Grand Est;
- Métiers d'art d'Occitanie;
- Métiers d'art Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Cestfaitici.fr, qui présente l'activité d'artisans d'art isérois.

Au niveau national, l'annuaire officiel des métiers d'art de France, mis en place par l'INMA, recense de nombreux professionnels. Il aide les consommateurs et prescripteurs à trouver le professionnel des métiers d'art dont ils ont besoin, en s'appuyant sur sa fiche descriptive (résumant l'histoire de l'entreprise, ses savoir-faire et ses références). Ateliers d'art de France propose également sur son site un « Répertoire des ateliers ».

MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ

Les canaux de commercialisation

Les principaux canaux de vente des adhérents d'Ateliers d'art de France – positionnés sur le haut de gamme avec une production artistique – sont les suivants :

- expositions/galeries (56 %);
- ventes ponctuelles à l'atelier (46 %);
- salons nationaux et foires d'art en France (43 %).

Xerfi note que les artisans d'art réalisent davantage leurs ventes dans les boutiques et sur les marchés auprès des particuliers quand les artistes-auteurs vendent plutôt leurs créations lors d'expositions et dans des galeries auprès de professionnels (voir la partie « **Statut de l'entrepreneur** » en partie 6).

De manière générale, les salons et marchés constituent les premiers canaux de commercialisation de la plupart des professionnels des métiers d'art devant la boutique en propre, les boutiques collectives et le Web.

Sources:

- ATELIERS D'ART DE FRANCE. « Observatoire de la communauté des Ateliers d'art de France », enquête publiée en 2019.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de Ville et métiers d'art en avril 2022.
- XERFI POUR ATELIERS D'ART DE FRANCE. « Étude nationale sur l'économie des ateliers d'art installés en France : synthèse », publiée en 2017.

Quelques exemples de canaux de vente physiques

L'atelier-boutique: souvent situé dans un lieu ou une région touristique, il reste le circuit de distribution traditionnel le plus courant. Il peut être ouvert à plusieurs pour mutualiser les charges du local. Certaines municipalités (notamment touristiques) proposent des locaux à titre préférentiel. L'emplacement est très important, il faut que l'atelier soit bien situé, dans une rue passante du centre-bourg ou du centre-ville.

La **vente par intermédiaires** : les professionnels des métiers d'art peuvent exposer dans des <u>showrooms</u>, des <u>concept stores</u>, des galeries ou des réseaux de boutiques « métiers d'art », gérées par des collectivités locales. Ateliers d'art de France a également créé en 2016 le <u>concept store</u> <u>Empreintes</u>, dans le quartier du Marais à Paris.

La participation à des **salons ou expositions** en France et à l'étranger : elle est souvent organisée par des organismes professionnels (syndicats, fédérations) et des Chambres consulaires (CMA et CCI). Afin de réduire le coût d'une telle démarche, l'appartenance à un tel organisme peut être utile.

Voici d'autres structures pouvant être utiles :

- Business France, agence française pour le développement international ;
- Directions régionales des affaires culturelles (Drac) ;
- Institut national des métiers d'art.

Le site Internet, les réseaux sociaux et l'analyse des données

Certains métiers d'art comme la bijouterie-joaillerie-horlogerie utilisent avec succès les outils numériques pour organiser la vente à distance. En revanche, pour d'autres métiers d'art (comme la couture sur mesure qui nécessite la présence physique du client), les canaux de vente en ligne sont moins pertinents mais le site Internet et surtout les réseaux sociaux demeurent des vitrines essentielles. Ces derniers permettent en effet de se créer une communauté, d'échanger avec elle. La zone de chalandise pour un acteur du digital est sa communauté sur les réseaux sociaux.

L'étape suivant l'animation du site Internet et des réseaux sociaux consiste, pour les professionnels des métiers d'art, à mieux connaître leurs prospects et clients internautes (il s'agit de collecter des « data » ou « **données clients** » qui permettent de connaître le profil, la localisation, le comportement, les goûts,



la fréquence et la nature des achats des clients, etc.). La marge de progression est importante dans ce domaine, pour améliorer cette connaissance et personnaliser l'expérience client en créant par exemple des campagnes publicitaires ciblées sur Internet et les réseaux sociaux ou en magasin.

Le besoin d'assurer un meilleur suivi des filières d'approvisionnement, de production, de commercialisation et d'usage des objets grâce à ces données est également fort.

D'après l'INMA, « l'expertise, les outils, les infrastructures et l'expérience manquent aujourd'hui indubitablement dans un domaine amené à se développer fortement dans les deux prochaines décennies ». En effet, la pandémie a donné un coup d'accélération aux recherches sur Internet et à la vente en ligne et ces tendances devraient se poursuivre car les clients recherchent de plus en plus une expérience en ligne avant de se rendre en magasin. Ainsi, les grandes enseignes du commerce ont engagé des stratégies « omnicanales » qui connectent les différents points de contact de leur marque (newsletters, emails, réseaux sociaux, site Internet, évènements, flyers, espace physique, produits, etc.) à leurs clients, grâce à la data, au service d'une expérience personnalisée, cohérente et harmonieuse... Il est à noter que les clients s'attendent de plus en plus à voir en ligne ce dont dispose le magasin pour ne pas s'y rendre pour rien et pour mettre de côté l'objet convoité avant de se déplacer.

Pour engager une **stratégie omnicanale**, il est recommandé de se poser les questions suivantes :

- Comment commencer à collecter ces données ?
- Comment s'assurer que les clients acceptent cette collecte de données personnelles ?
- Comment utiliser ces données clients de manière utile, significative et constructive afin d'améliorer l'expérience client et son bénéfice ?
- Comment se mettre en conformité avec le Règlement général de protection des données (RGPD) ?

Sources

- ASSEMBLÉE NATIONALE. « Rapport d'information sur l'impact de la crise de la Covid-19 et les nouvelles mutations du secteur des métiers d'excellence et métiers d'art », publié le 16/02/2022.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de l'INMA en mars 2022.
- MAISON & OBJET ACADEMY. « La data pour mieux vendre », vidéo en ligne.

Pour en savoir plus :

- → BPIFRANCE CRÉATION. « <u>Faut-il créer un site Internet pour booster son business?</u> », « <u>10 conseils pour vendre en ligne</u> », « <u>Comment construire une communauté?</u> », rubriques en ligne.
- FRANCE NUM. « Comment créer votre site e-commerce ou boutique en ligne pour vendre vos produits et services ? », article mis à jour le 28/01/2022.

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION NUMÉRIQUE DES TPE ET PME

France Relance, en collaboration avec France Num et Bpifrance, a mis en place un plan d'accompagnement à la transition numérique des TPE et PME. L'INMA et Dubuisson-Export, en partenariat avec AMEADE, ont été choisis pour intervenir à l'échelle nationale dans le domaine des métiers d'art et du patrimoine vivant. Baptisé « Sur la route du digital, c'est parti! », ce cursus en ligne offre aux entreprises des métiers d'art un diagnostic de maturité digitale ainsi que deux formations-actions sur les thèmes du site Internet, des réseaux sociaux ou de la newsletter.

Source : INMA. « Sur la route du digital, c'est parti! », webinaire publié sur YouTube le 10/06/2021.



GESTION D'UN FICHIER CLIENT ET RGPD

La gestion des fichiers clients obéit à des règles déontologiques. Il est interdit de collecter et de stocker des données à caractère personnel qui ne sont pas utiles directement à l'exercice de la profession. Ces informations relèvent du Règlement général de protection des données (RGPD) visant à la protection de la vie privée.

Pour en savoir plus :

- → BPIFRANCE CRÉATION. « Me mettre en conformité avec le RGPD (Cnil) », rubrique en ligne.
- → CNIL. « **RGPD : par où commencer** », rubrique en ligne.

Les marketplaces

Tout comme le site Internet et les réseaux sociaux, les <u>marketplaces</u> (ou « places de marché ») peuvent apporter des ventes additionnelles aux ateliers d'art.

Les professionnels des métiers d'art vendent parfois sur une *marketplace* généraliste ou dédiée aux adeptes du fait-main et aux artisans créateurs. Certaines sont françaises, d'autres américaines. Les plateformes françaises mettent davantage en avant les créations *made in France*: il peut être intéressant d'être identifié comme tel, puisque les consommateurs sont sensibles aux achats nationaux, de proximité et qui font vivre des entrepreneurs locaux. Les plateformes étrangères, elles, semblent plus adaptées à l'export.

À noter : Ateliers d'art de France a créé la *marketplace* **Empreintes**, prolongement numérique du *concept store* éponyme. Des milliers de pièces françaises, singulières et durables sont proposés sur cette plateforme. L'offre est large : art de la table, décoration, art de vivre, bijoux, accessoires de mode, meubles, luminaires, cabinet de curiosité et pièces d'exception.

Exemples de marketplaces locales dédiées aux métiers d'art :

- la plateforme Artiboutik.fr de la CMA de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- la **boutique en ligne** de la CMA du Val-de-Marne.

CMA France note que les artisans d'art sont peu présents sur les plateformes, par peur d'être copiés pour certains.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

5.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Chiffre d'affaires

Modèle économique

Le modèle économique des métiers d'art repose sur la **maîtrise technique du matériau** et souvent sur la créativité : à chaque atelier d'art sa patte, unique, originale, qui la relie aux ateliers d'art qui l'entourent. Ateliers d'art de France parle d'un « savoir-être » commun à l'ensemble des 281 métiers : une certaine conception du travail de l'atelier d'art, au-delà de la diversité des matériaux utilisés et des savoir-faire spécifiques.

Ce modèle économique repose également sur un **temps de fabrication plus long** que dans l'industrie et une gestion du carnet de commandes spécifique : il est fréquent, dans les métiers d'art, qu'une commande importante (un grand chantier, par exemple, dans le domaine de la pierre) mène à une année commercialement creuse, destinée à préparer l'année suivante qui verra la réalisation de ces commandes. Il en découle des questions de **gestion de trésorerie et d'organisation interne** propres aux ateliers d'art.

Cette marque de fabrique (la maîtrise du savoir-faire et le temps long), qui constitue l'élément central du modèle économique de l'atelier d'art, doit être bien comprise du repreneur. Ainsi, il est fréquent que ce dernier travaille un temps dans l'atelier du cédant avant d'en prendre les commandes, pour s'imprégner non seulement de ses techniques et de sa production mais aussi de son cycle d'activité.

Par ailleurs, les métiers d'art se heurtent à d'autres difficultés qui impactent leur modèle économique : la saisonnalité de l'activité (notamment dans les zones touristiques) ainsi que la difficulté à valoriser le temps de recherche et de conception.

Sources .

- ATELIERS D'ART DE FRANCE. « La branche professionnelle des métiers d'art, au service d'un secteur d'avenir », document publié en juillet 2018.
- XERFI POUR ATELIERS D'ART DE FRANCE. « Étude nationale sur l'économie des ateliers d'art installés en France : synthèse », publiée en 2017.

Niveau de rémunération

Comment fixer ses prix ? Toute approche est délicate au démarrage de l'activité ; certains se basent sur le marché de l'art pour fixer leurs tarifs, d'autres sur la concurrence, ou comparent leurs prix avec ceux des antiquités. Les boutiques d'Ateliers d'art de France exposent ainsi des produits allant de quelques dizaines d'euros à plusieurs milliers d'euros. Des commandes par des entreprises du luxe ou du patrimoine peuvent donner lieu à des montants encore plus importants.

Mais la rémunération des professionnels des métiers d'art est généralement faible :

- 80 % des adhérents d'Ateliers d'art de France ont déclaré en 2018 un chiffre d'affaires inférieur à 50 000 €;
- 2 % d'entre eux ont déclaré un chiffre d'affaires supérieur à 1 million d'euros.

Selon un sondage du cabinet d'études Xerfi pour Ateliers d'art de France en 2017 :

- le chiffre d'affaires médian des entrepreneurs des métiers d'art se situe entre 10 000 et 20 000 €;
- le revenu médian lié aux activités dans les métiers d'art est inférieur à 1 000 € par mois ;
- 32 % des sondés déclarent avoir des revenus complémentaires issus d'autres activités.



Selon l'association Révélateur, les revenus annuels des artisans d'art sont inférieurs à ceux des autres artisans (3 900 € pour les micro-entrepreneurs relevant des métiers d'art, contre 4 010 € pour ceux de l'artisanat en général ; 21 740 € pour les autres indépendants liés aux métiers d'art et 35 110 € pour les artisans indépendants qui ne sont pas micro-entrepreneurs).

À noter : sous le statut de la micro-entreprise, l'entrepreneur ne facture pas de TVA, tant que ses encaissements ne dépassent pas 85 800 € (pour une activité de vente ou d'hébergement) ou 34 400 € (pour une activité de prestations de services ou une profession libérale).

Sources:

- ASSEMBLÉE NATIONALE. « Rapport d'information sur l'impact de la crise de la Covid-19 et les nouvelles mutations du secteur des métiers d'excellence et métiers d'art », publié le 16/02/2022.
- ATELIERS D'ART DE FRANCE. « Observatoire de la communauté des Ateliers d'art de France », enquête publiée en 2019.
- XERFI POUR ATELIERS D'ART DE FRANCE. « Étude nationale sur l'économie des ateliers d'art installés en France : synthèse », publiée en 2017

Pour en savoir plus :

→ BPIFRANCE CRÉATION. « Quelle est la fiscalité applicable au micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) ? », rubrique en ligne.

Charges d'exploitation

Les principaux postes de dépenses de l'atelier d'art sont les suivants :

- loyer et charges liées à un atelier ;
- cotisations sociales;
- amortissement du matériel ;
- coûts commerciaux (salons, communication classique et digitale...);
- matières et fournitures entrant dans la fabrication ;
- abonnement téléphonique et Internet ;
- assurance responsabilité civile professionnelle : si elle n'est pas toujours obligatoire, elle est fortement recommandée. Les locaux professionnels doivent être assurés, notamment contre les risques d'incendie, d'explosion, de tempête, de dégât des eaux, de vol...

Pour en savoir plus :

→ BPIFRANCE CRÉATION. « Assurer mon entreprise », rubrique en ligne.

Selon Xerfi, le choix du statut social a des conséquences sur la structure des coûts des ateliers d'art : les artisans d'art sont plus impactés par les approvisionnements en matériaux et les salaires que les artistes-auteurs (voir la rubrique « **Statut de l'entrepreneur** » en partie 6), plutôt exposés à des charges liées au loyer ainsi qu'aux outils et matériels.

Source : XERFI POUR ATELIERS D'ART DE FRANCE. « Étude nationale sur l'économie des ateliers d'art installés en France : synthèse », publiée en 2017.



Financement – Aides spécifiques

Au-delà des aides publiques nationales et européennes citées dans cette rubrique, le **mécénat** tient une place importante dans le soutien des initiatives dans le domaine des métiers d'art. Les principaux mécènes sont les villes, les organismes consulaires et patronaux, les entreprises de toutes tailles et les fondations.

EXEMPLES D'INITIATIVES LOCALES POUR LES ENTREPRENEURS DES MÉTIERS D'ART

- La Ville de Paris a mis en place le <u>Viaduc des arts</u>, qui est une vitrine des métiers d'art, tandis que le <u>Bureau</u> conseille chaque année plus de 500 créateurs de la mode, du *design* et des métiers d'art, à toutes les étapes de leur vie professionnelle : incubateur, formations, conseils d'experts, espace de *coworking* et recherche de locaux.
- La ville de Lille accueille La CoFabrik, lieu de coworking dédié aux métiers d'art. Elle a été créée par des artisans d'art désireux de rompre leur isolement et de bénéficier d'un atelier pour développer leurs activités. Elle regroupe quinze ateliers d'art privés et trois espaces de coworking thématiques (« bois », « terre », « arts graphiques »).
- À Rouen, l'<u>Aître Saint-Maclou</u>, ancien cimetière et ancienne adresse de l'école des Beauxarts, accueille aujourd'hui plusieurs résidents autour de la culture, de l'artisanat d'art et de la gastronomie et propose de nombreux évènements et animations.
- Sadirac, petite ville proche de Bordeaux, a sa **Maison de la Poterie** qui regroupe un musée et des ateliers de création céramique.
- Le Pays de l'Ardèche méridionale (collectivité territoriale du sud de l'Ardèche) s'est doté d'un <u>Pôle d'innovation</u> dédié à la création artistique. Il comporte une pépinière dédiée aux métiers d'art, un *fablab* tout public et une résidence d'artistes.
- À côté de ces initiatives, le réseau Ville et métiers d'art, créé à l'initiative d'élus locaux, regroupe 94 collectivités (métropoles, communautés de communes, villes moyennes ou petites communes), dont le but est également de favoriser le développement et la transmission de savoir-faire d'exception.

Mesures générales en faveur des créateurs d'entreprise

L'apport personnel du professionnel des métiers d'art pour créer l'entreprise est souvent limité par rapport au budget global de l'entreprise; c'est un pari qu'il engage sur la rentabilité de l'entreprise. Ses proches peuvent l'aider à financer son projet, quelle que soit la forme que prend ce soutien : don d'argent, prêt, participation au capital de l'entreprise (dans ce dernier cas, les Anglo-Saxons parlent de love money)... Des incitations fiscales existent pour chacune de ces formules.

Source : BPIFRANCE CRÉATION. « Coup de pouce des proches et love money : deux possibilités pour financer un projet », article publié en mars 2018.

Le site de Bpifrance Création détaille les différentes formes de financements mobilisables en fonction du projet, de la situation personnelle du porteur de projet et de ses besoins. Ces informations se trouvent dans la rubrique « Les financements ». Vous pouvez aussi consulter la rubrique « Les aides à la création et à la reprise d'entreprise » pour connaître les principales aides financières, sociales et fiscales.

Le site Internet <u>Aides-entreprises.fr</u> de CMA France peut vous donner des informations supplémentaires à ce sujet.





ZOOM SUR LE FINANCEMENT PARTICIPATIF

Le financement participatif est un mode de collecte de fonds, réalisé via une plateforme Internet spécialisée, permettant à un grand nombre de contributeurs de choisir collectivement de financer directement et de manière traçable des projets identifiés (sous forme de don, de prêt, de prise de participation...).

Ces participants remplacent alors le commanditaire et, si la campagne de *crowdfunding* atteint l'objectif de levée de fonds, une « pré-série » pourra être lancée (fabrication d'un produit en très petite quantité, avant d'en entreprendre une production plus importante).

Le financement participatif est également utilisé pour financer l'achat de matériel ou l'organisation d'un évènement de valorisation d'un ou plusieurs savoir-faire.

Au-delà des fonds récoltés, le financement participatif apporte des avantages en termes de :

- communication, en permettant aux créateurs de bénéficier de l'excellent référencement Internet des plateformes de *crowdfunding* et d'un effet de « bouche-à-oreille » chez les internautes ;
- connaissance des clients, en leur offrant la possibilité d'adapter/enrichir le projet grâce aux commentaires des contributeurs et ainsi de rendre l'étude de marché plus pertinente.

À noter : l'INMA a établi un partenariat avec le site de financement participatif KissKissBankBank de la Banque postale. En tant que mentor, l'INMA apporte un accompagnement spécifique et un soutien en termes de communication à des « projets porteurs d'innovation, d'économie locale et solidaire, de citoyenneté, d'interdisciplinarité » dans le domaine des métiers d'art. KissKissBankBank propose un accompagnement renforcé à ces projets mentorés sans augmentation des commissions.

Sources :

- KISSKISSBANKBANK. « INMA: qui sommes-nous? », rubrique en ligne.
- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE. « Crowdfunding : tout savoir avant de se lancer ! », article publié le 13/09/2021.

Pour en savoir plus :

→ FINANCEMENT PARTICIPATIF FRANCE. « + 84 % en 2021 : le crowdfunding accélère encore sa croissance », rubrique en ligne.

Les aides de l'Union européenne destinées aux industries créatives

Le programme « Europe créative » de la Commission européenne

Il s'agit du programme-cadre européen dédié aux industries culturelles et créatives. Il cible l'ensemble des secteurs de la culture et de la création. Le budget de ce programme est de 1,5 milliard d'euros sur 7 ans (2021-2027). Ces financements européens soutiennent les manifestations culturelles, encouragent la création artistique et la coopération culturelle en réseau.

Pour en savoir plus :

- → COMMISSION EUROPÉENNE. « Règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le programme "Europe créative" (2021 à 2027) et abrogeant le règlement (UE) 1295/2013 », publié le 30/05/2018.
- → Relais culture Europe, la structure publique officiant en tant que « Bureau Europe créative » en France afin de soutenir les pratiques d'innovation culturelles nationales en mobilisant le programme « Europe créative » et les autres programmes européens le cas échéant.





Le soutien européen aux régions

Les Régions françaises bénéficient d'un soutien financier européen afin d'élaborer leurs propres actions et programmes régionaux. Certaines peuvent recourir aux ressources européennes, notamment le Fonds européen de développement régional (Feder), pour financer des actions en faveur des industries culturelles et créatives. L'idéal est de se rapprocher des services Europe hébergés au sein des Conseils généraux et régionaux.

Pour en savoir plus :

→ EUROPE-EN-FRANCE.GOUV.FR. « Fonds européen de développement régional », rubrique en ligne.

L'action de la DGCA du ministère de la Culture

La Direction générale de la création artistique (DGCA) mène une politique de soutien économique aux métiers d'art : l'<u>arrêté du 31 décembre 2020</u> relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale de la création artistique indique notamment que la DGCA « propose et met en œuvre la politique de valorisation et de soutien aux professionnels et aux organismes notamment dans le domaine des métiers d'art, de la mode et du *design* en concertation avec les administrations concernées ».

Les actions conduites par la DGCA au service des métiers d'art sont de différentes natures :

- l'organisation d'un appel à projets « Mode et métiers d'arts », s'adressant aux jeunes marques de mode et aux entreprises des métiers d'art de la mode ; le financement allant jusqu'à 20 000 € par entreprise ;
- la réalisation de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel, où les métiers d'art représentent 25 % des patrimoines immatériels recensés ;
- la tutelle sur les manufactures nationales (Mobilier national et manufacture de Sèvres-Cité de la céramique) assortie de subventions de fonctionnement et d'investissement ;
- la subvention aux lieux de production en région : le Centre international de recherche sur le verre et les arts plastiques (Cirva), le Centre international d'art verrier (Ciav), le Centre de recherche sur les arts du feu et de la terre (Craft), le Centre européen de recherches et de formation aux arts verriers (Cerfav), la Cité internationale de la tapisserie d'Aubusson;
- la subvention aux structures associatives de promotion des métiers d'art (INMA et Association des Maîtres d'art);
- le fonds de prêt et de garantie bancaire de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC) ;
- la préservation des savoir-faire rares et remarquables par la délivrance, depuis 1994, du titre de Maître d'art, assorti de l'obligation de transmettre ces savoir-faire à un élève de son choix.

Source : ASSEMBLÉE NATIONALE. « Rapport d'information sur l'impact de la crise de la Covid-19 et les nouvelles mutations du secteur des métiers d'excellence et métiers d'art », publié le 16/02/2022.

Au sein du ministère de la Culture, la Direction générale des patrimoines et de l'architecture (DGP) et la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) œuvrent également en faveur des métiers d'art, notamment dans le domaine de la restauration du patrimoine.

Pour en savoir plus :

→ MINISTÈRE DE LA CULTURE. « La politique en faveur des métiers d'art », rubrique en ligne.





Le plan France Relance

En septembre 2020, le gouvernement français a lancé le **plan France Relance**, doté d'un fonds de 100 milliards d'euros d'investissements (dont 40 milliards de contribution européenne) à destination des entreprises françaises, afin de redresser l'économie nationale suite à la crise sanitaire liée au Coronavirus. Il a trois objectifs principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

L'INMA présente sur son site Internet les dispositifs de ce Plan de relance principalement destinés aux TPE et PME, quel que soit leur secteur d'activité et pouvant donc être mobilisées par les entreprises des métiers d'art et du patrimoine vivant (sous réserve d'éligibilité).

Sources :

- GOUVERNEMENT.FR. « Construire la France de demain », rubrique en ligne.
- INMA. « Plan de relance : les aides accessibles aux entreprises des métiers d'art et du patrimoine vivant », publié en juillet 2021.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE. « France Relance : redynamiser notre modèle culturel », rubrique en ligne.

L'accélérateur « Savoir-faire d'exception »

Parallèlement, dans le cadre du plan France 2030, Bpifrance, la Banque publique d'investissement, lancera le 18 octobre 2022 l'accélérateur « Savoir-faire d'exception » dédié aux entreprises des métiers d'art, en partenariat avec le ministère de la Culture, l'INMA et Kedge Business School. Ce programme de 18 mois est ouvert à 25 entreprises des métiers d'art liés à la création ou la restauration du patrimoine, réalisant au moins 200 000 € de chiffre d'affaires annuel. Il a pour objectif de permettre l'émergence d'un tissu d'acteurs innovants structurés et compétitifs, à même de répondre aux défis liés à la croissance de leur activité et aux transformations sociales et environnementales.

Source: BPIFRANCE, FRANCE 2030, GOUVERNEMENT.FR. « Accélérateur savoir-faire d'exception », plaquette de présentation provisoire, mai 2022.

Le Crédit d'impôt métiers d'art (Cima)

En application de l'article **244 quater 0** du Code général des impôts, les dépenses donnant droit à ce crédit d'impôt sont les suivantes :

- Salaires et charges sociales des salariés directement affectés à la création d'ouvrages réalisés en un seul exemplaire ou en petite série. Il s'agit d'ouvrages nécessitant la réalisation de plans, de maquettes, de prototypes, de tests ou de mises au point manuelles particulières. Ils ne doivent pas figurer à l'identique dans les réalisations précédentes de l'entreprise.
- Dotations aux amortissements des immobilisations directement affectées à la conception de nouveaux produits et à la réalisation de prototypes.
- Frais de dépôt des dessins et modèles relatifs aux nouveaux produits.
- Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 € par an.
- Dépenses liées à l'élaboration de nouvelles collections confiées par ces entreprises à des stylistes ou bureaux de style externes.

L'entreprise de métiers d'art doit remplir certaines conditions pour bénéficier de cette mesure, dont celle d'avoir des salariés, ce qui exclut la grande majorité des entrepreneurs des métiers d'art. Ainsi, en 2018, 95 % des adhérents interrogés par Ateliers d'art de France – qui sont en majorité des entreprises unipersonnelles – n'ont pas sollicité le Crédit d'impôt métiers d'art.





De plus, même lorsqu'il est éligible, le professionnel des métiers d'art ne fait pas toujours une demande de crédit d'impôt : la démarche administrative liée à cette aide indirecte est souvent jugée lourde à mettre en place. Ainsi, selon l'INMA :

- uniquement 34 % des entreprises connaissent le Cima ;
- seulement 32 % de celles qui le connaissent en bénéficient ;
- 63 % de celles qui n'en bénéficient pas estiment ne pas être éligibles.

Sources

- ASSEMBLÉE NATIONALE. « Rapport d'information sur l'impact de la crise de la Covid-19 et les nouvelles mutations du secteur des métiers d'excellence et métiers d'art », publié le 16/02/2022.
- ATELIERS D'ART DE FRANCE. « Observatoire de la communauté des Ateliers d'art de France », enquête publiée en 2019.
- ATELIERS D'ART DE FRANCE. « La branche professionnelle des métiers d'art, au service d'un secteur d'avenir », document publié en juillet 2018.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de l'INMA en avril 2022.

Caution mutuelle et fonds de garantie

La Siagi

Dans le domaine des entreprises de proximité, la <u>Siagi</u>, société de caution mutuelle pour les petites entreprises et filiale de CMA France, permet aux artisans, commerçants, professions libérales et exploitants agricoles d'accéder plus facilement aux crédits bancaires. Son intervention offre une diminution, voire une suppression des garanties personnelles que doivent fournir les porteurs de projet.

Pour en savoir plus :

→ BPIFRANCE CRÉATION. « Sociétés de caution mutuelle (SCM) », rubrique en ligne.

La garantie bancaire et le prêt de l'IFCIC

L'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC) facilite l'accès au financement bancaire des entreprises du secteur des métiers d'art. Avec le soutien du ministère de la Culture, de la Caisse des dépôts et du mécanisme de garantie du Fonds européen d'investissement (FEI), l'IFCIC offre deux solutions de financement : la garantie bancaire et le prêt.

Source : IFCIC. « Métiers d'art », rubrique en ligne.

Le label Entreprise du patrimoine vivant (EPV)

Ce label, marque de reconnaissance de l'État, a été mis en place pour distinguer des entreprises françaises, des savoir-faire industriels et artisanaux d'excellence. Créé en 2015, ce label est rattaché au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. Il est décerné tous les cinq ans par les préfets de la Région et géré par l'INMA depuis 2019.

Plus de 1 400 entreprises (dont 40 % de TPE) détiennent ce label EPV, dans des domaines variés : équipements industriels, médicaux et mécaniques, arts de la table, culture et communication, gastronomie, architecture et patrimoine bâti, mode et beauté, ameublement et décoration, loisirs et transports.

Il vise à créer un environnement favorable au développement de ces entreprises, symboles de l'excellence française. Il intègre notamment un accompagnement à l'export et une communication à l'international. Il propose également des aménagements fiscaux visant à faciliter la transmission des savoir-faire et propose des partenariats pour améliorer le financement des projets de croissance de ces entreprises.

Source: INMA. « Le label Entreprises du patrimoine vivant », rubrique en ligne.



Pour en savoir plus :

- → LÉGIFRANCE. « Arrêté du 26 mai 2006 relatif à la procédure d'attribution du label "Entreprise du patrimoine vivant" », rubrique en ligne.
- → LÉGIFRANCE. « Loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises », rubrique en ligne.

À noter:

- Bpifrance gère le <u>prêt Touch 2</u>, destiné notamment à ces Entreprises du patrimoine vivant. Ce financement bénéficie d'une garantie du Fonds de garantie paneuropéen (EGF), mis en œuvre par le Fonds européen d'investissement (FEI) avec le soutien financier des États membres contribuant à ce dispositif.
- Comme pour le Cima, les critères du label EPV excluent nombre d'entreprises des métiers d'art, en particulier les entreprises unipersonnelles, l'emploi d'un salarié ou d'un apprenti étant une condition d'attribution du label.

6.

REGLES DE LA PROFESSION

fous droits réservés Bpifrance Création

RÈGLES DE LA PROFESSION

Règles et usages de l'activité

Il existe de nombreuses réglementations qui encadrent l'utilisation des matières premières entrant dans la fabrication des objets des métiers d'art. Nous présentons ici deux réglementations incontournables. Pour connaître celles se rapportant spécifiquement à votre métier, merci de vous renseigner auprès des organisations professionnelles.

La réglementation Reach

Reach est un règlement européen (1907/2006) entré en vigueur en 2007 pour sécuriser la fabrication et l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie européenne.

Il s'agit de recenser, d'évaluer et de contrôler les substances chimiques fabriquées, importées, mises sur le marché européen, afin de préserver la santé des professionnels et des citoyens et de protéger l'environnement et la biodiversité.

Depuis le 31 mai 2018, il n'est plus possible de fabriquer ou d'importer des substances à plus d'une tonne par an, si elles n'ont pas été enregistrées.

Source : MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE. « La réglementation Reach », article publié le 04/06/2018.

Cette réglementation peut être difficilement applicable au sein des métiers d'art. En effet, certains entrepreneurs utilisent des matières premières – nécessaires à leurs savoir-faire traditionnels – correspondant à des produits visés par cette réglementation.

À titre d'exemple, les secteurs du verre-cristal-vitraux et du patrimoine bâti utilisent du plomb, que certains pays européens souhaitent voir classé comme substance extrêmement préoccupante dans le cadre du règlement Reach.

Un autre exemple concerne le nickel, métal utilisé dans la production des instruments de musique et menacé d'interdiction, car il peut causer des allergies dans le cas d'un contact prolongé avec la peau du musicien.

Sources .

- ASSEMBLÉE NATIONALE. « Rapport d'information sur l'impact de la crise de la Covid-19 et les nouvelles mutations du secteur des métiers d'excellence et métiers d'art », publié le 16/02/2022.
- GOUVERNEMENT.FR. « France, métiers d'excellence », rapport publié en 2018.

Les matériaux réglementés liés à la Cites

La <u>Cites</u> (acronyme anglais pour la « Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction », dite Convention de Washington) est un accord international entre États. Elle a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent. Elle réglemente ainsi le passage aux frontières de 35 000 espèces animales et végétales.



La Cites s'applique aux mouvements portant sur les plantes et les animaux, vivants ou morts, ainsi que sur leurs parties et leurs produits dérivés, comme les meubles ou objets d'art par exemple. Elle a donc des répercussions sur certains métiers d'art : ivoiriers, fourreurs, taxidermistes, ébénistes, archetiers...

Source: MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES. « Commerce international des espèces sauvages (Cites) », article publié le 24/11/2021.

Les droits d'auteur

Les professionnels des métiers d'art sont soumis aux questions de droits d'auteur et de plagiat. C'est le cas lorsque les ateliers d'art effectuent une mission de recherche et développement pour les grandes maisons du luxe ou l'industrie (notamment dans la joaillerie ou le textile). Malheureusement, ils sont souvent tenus par contrat de renoncer à leurs droits d'auteur sur les pièces produites et ne peuvent pas se prévaloir de cette collaboration.

Source : ATELIERS D'ART DE FRANCE. « La branche professionnelle des métiers d'art, au service d'un secteur d'avenir », document publié en juillet 2018.

Pourtant, la loi indique qu'une œuvre est protégée par le droit d'auteur « du seul fait de sa création », qu'il y ait œuvre de commande ou pas. Ainsi, aucune création ne peut être reproduite sans l'accord écrit de son auteur, selon les règles qui régissent la propriété intellectuelle.

Outre la protection au titre du droit d'auteur, la création peut faire l'objet de protections supplémentaires au titre de la propriété industrielle (dessins et modèles, marques et brevets). Selon la loi, toute exploitation de cette œuvre nécessite une rémunération de son auteur. Les modalités de conception, de fabrication et d'exploitation de toute création doivent donc faire l'objet d'un document écrit, sous forme de contrat entre l'auteur de l'œuvre et son commanditaire.

Le droit d'auteur comporte aussi des prérogatives d'ordre moral (perpétuel, inaliénable, imprescriptible) et d'ordre patrimonial (cessible durant toute la vie de l'auteur et jusqu'à 70 ans après sa mort pour ses ayants droits).

Les œuvres originales de l'esprit sont automatiquement protégés par le droit d'auteur quel qu'en soit le genre, la forme d'expression, le mérite ou la destination.

Pour protéger l'exploitation de son œuvre, l'auteur doit pouvoir justifier de deux choses :

- La création doit être « originale », c'est-à-dire qu'elle doit porter la marque de la personnalité du professionnel des métiers d'art en tant qu'auteur.
- L'auteur de l'œuvre doit être en mesure d'apporter la preuve de la date à laquelle l'œuvre a été créée ou divulguée. Tous les moyens d'obtention de date certaine sont possibles, tels que l'enveloppe Soleau, l'acte d'huissier, le recommandé à soi-même avec accusé de réception (AR) ou encore des moyens en ligne tels que le site www.ipocamp.io qui garantit le dépôt grâce à la technologie de la blockchain.

L'auteur d'une œuvre peut bénéficier de plusieurs systèmes de protection au titre des marques, dessins et modèles. Les inventions à caractère technique peuvent également faire l'objet de protection au titre du brevet. Le **commanditaire** doit alors disposer d'un contrat de cession de droits d'auteur pour être légitime à déposer une marque, un brevet, un dessin au titre de la propriété industrielle auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (**Inpi**) ou de l'Office européen des brevets (**OEB**).

Source : informations recueillies par Bpifrance auprès de l'Alliance France Design (ex-Agence française de développement) en octobre 2020 et actualisées en mai 2022.

Pour en savoir plus :

- → APCI. « Quels sont les différents types de protection des créations (marques, dessins et modèles) ? », article publié le 16/03/2014.
- → LÉGIFRANCE. « Code de la propriété intellectuelle », rubrique en ligne.



L'exploitation des œuvres

L'auteur d'une œuvre peut céder à un tiers le droit de représenter, de reproduire et d'adapter l'œuvre moyennant rémunération forfaitaire ou proportionnelle (redevance ou *royalties*). La cession s'effectue par un **contrat de cession de droit d'auteur**.

L'adaptation d'une œuvre est une possibilité, encadrée par contrat, qui ne doit pas être contraire aux prérogatives du droit moral (droit au respect et à l'intégrité de l'œuvre).

Le **contrat de licence** existe lorsque l'auteur d'une œuvre est propriétaire d'un droit de propriété industrielle (brevets, dessins et modèles...) pour lequel il cède une licence d'exploitation à son client.

Le **contrat d'édition** est un contrat, obligatoirement écrit, par lequel l'auteur d'une œuvre de l'esprit, ou ses ayants droit (ses héritiers, par exemple), cède à un éditeur ou un exploitant le droit de reproduire ou de représenter l'œuvre, de la réaliser sous quelque forme que ce soit et d'en assurer la diffusion. Il est soumis à une réglementation protectrice de l'auteur.

La cession globale des droits d'exploitation sur une œuvre future est interdite. Mais l'auteur peut accorder un **droit de préférence** à l'éditeur pour un nombre déterminé d'ouvrages et pour une durée également déterminée.

Source : informations recueillies par Bpifrance auprès de l'Alliance France Design (ex-Agence française de développement) en octobre 2020 et actualisées en mai 2022.

Statut de l'entrepreneur

Le statut du professionnel des métiers d'art dépend de son activité principale, de la nature des objets produits, du processus de production... Dans la plupart des cas, il sera artisan, artiste-auteur ou en profession libérale.

Le statut des professionnels des métiers d'art peut évoluer avec le temps : s'ils démarrent le plus souvent leur activité sous le statut d'artisan, certains, si leur production s'y prête, peuvent s'orienter ensuite vers le statut d'artiste-auteur, perçu comme plus avantageux (voir les rubriques suivantes pour le détail des deux statuts).

Il est également possible d'avoir simultanément deux statuts, par exemple artisan d'art pour la vente de pièces utilitaires et artiste-auteur pour les pièces sculpturales.

Selon la DGE, parmi les entreprises relevant des métiers d'art, il y aurait 65 % d'artisans, 18 % de professions libérales et 10 % d'artistes-auteurs.

Selon l'INMA, 71 % des entreprises sont inscrites au Répertoire des métiers (RM), 25 % au registre du commerce et des sociétés (RCS), 10 % sont des artistes-auteurs et 5 % des professions libérales.

Sources:

- ASSEMBLÉE NATIONALE. « Rapport d'information sur l'impact de la crise de la Covid-19 et les nouvelles mutations du secteur des métiers d'excellence et métiers d'art », publié le 16/02/2022.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de l'INMA en avril 2022.
- XERFI POUR ATELIERS D'ART DE FRANCE. « Étude nationale sur l'économie des ateliers d'art installés en France : synthèse », publiée en 2017.

Le statut d'artisan

Les **entreprises artisanales** se définissent par un critère de taille (moins de dix salariés) et par l'appartenance à l'un des secteurs d'activités de l'artisanat définis dans la Nomenclature d'activités française de l'artisanat (**Nafa**). Le statut d'artisan s'obtient après l'immatriculation de l'entreprise au Répertoire des métiers : les entreprises qui exercent une activité relevant de l'artisanat (en l'occurrence



l'artisanat d'art) doivent se déclarer auprès de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) dont elles dépendent.

Exerçant son activité comme entrepreneur individuel, l'artisan est soumis à l'impôt sur le revenu au titre des Bénéfices industriels et commerciaux (BIC) suivant l'un des trois modes suivants :

- le régime d'imposition de la micro-entreprise ;
- le régime du réel simplifié ;
- le régime du réel normal.

S'il exerce en société, cette société peut être soumise à l'Impôt sur les sociétés (IS).

Pour se prévaloir de la qualité d'artisan d'art, il est nécessaire d'exercer un métier mentionné dans la liste fixée par l'<u>arrêté du 24 décembre 2015</u> et d'être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou d'un titre équivalent, ou de justifier d'une expérience professionnelle de trois ans au moins dans ce métier.

À noter : **la qualité d'artisan d'art n'est pas un statut juridique** mais une reconnaissance professionnelle des CMA, tout comme la qualité de maître artisan d'art décrite plus haut dans la rubrique « **Aptitudes** » en partie 2.

Pour en savoir plus :

→ BPIFRANCE CRÉATION. « Artisan d'art : réglementation », fiche en ligne.

Le statut d'artiste-auteur

Les professionnels qui exercent à titre indépendant une activité de création d'œuvres graphiques et plastiques parmi celles listée à l'article **98 A-II** de l'annexe III du Code général des impôts (créations originales réalisées par l'artiste et produites en nombre limité) devront se déclarer au Centre de formalités des entreprises (CFE) de l'Urssaf.

Sur le plan social, ils seront rattachés au régime général (comme des salariés).

Mais attention, le critère est la création originale de pièces uniques, numérotées, signées (par exemple, le potier qui produit des pièces en série est exclu). La notion d'œuvre originale ne doit pas être confondue avec celle de pièce unique.

L'artiste affilié à La Maison des artistes est, sur le plan juridique, un travailleur indépendant (travailleur non salarié). Il est assujetti à l'Impôt sur le revenu (IR) au titre des bénéfices non commerciaux.

Pour facturer les prestations qui ne sont pas liées au droit d'auteur, les professionnels des métiers d'art devront disposer d'un autre statut professionnel.

Pour en savoir plus :

- → LA MAISON DES ARTISTES. « <u>J'ai plusieurs activités ?</u> », rubrique en ligne.
- → Secu-artistes-auteurs.fr, le site de la Sécurité sociale des artistes-auteurs.

Régime fiscal

TVA

Selon leur statut social, les professionnels des métiers d'art sont soumis à des taux de TVA différents. Les artistes-auteurs sont assujettis à la TVA à **taux réduit** (5,5 %) pour les œuvres qu'ils réalisent lorsqu'elles sont qualifiées d'œuvres d'art.



Cependant, le taux réduit de TVA peut être accordé à titre exceptionnel et sous certaines conditions aux artisans : ceux qui, accessoirement, conçoivent des œuvres d'art signées et exécutées de leurs mains, dans la limite d'un nombre d'exemplaires numérotés variable selon les métiers, peuvent comptabiliser séparément le prix de vente de ces œuvres et leur appliquer le taux réduit de TVA. Les productions d'objets manufacturés sont exclues.

Pour en savoir plus :

- → BPIFRANCE CRÉATION. « Biens et services relevant du taux de TVA à 5,5 % », rubrique en ligne.
- → LÉGIFRANCE. « <u>Article 98 A II de l'annexe 3 du Code général des impôts</u> », rubrique en ligne. Consulter la liste et la définition des sept catégories d'œuvres d'art concernées.

Les professionnels des métiers d'art enregistrés sous d'autres statuts (comme les artisans et les commerçants) sont assujettis à la TVA à **taux normal** (20 %).

À titre d'exemple, en 2018, 30 % des adhérents interrogés par Ateliers d'art de France sont assujettis à la TVA. Parmi eux :

- 54 % sont assujettis au taux normal de 20 %;
- 28 % sont assujettis au taux réduit de 5,5 %;
- 18 % sont assujettis aux taux de 5,5 % et de 20 %.

Source: ATELIERS D'ART DE FRANCE. « Observatoire de la communauté des Ateliers d'art de France », enquête publiée en 2019.

Structures juridiques

Le cadre étendu de ce dossier Projecteurs ne permet pas d'évoquer en détail les différentes structures juridiques, ou bien le calcul des cotisations sociales. Retrouvez les aspects juridiques, sociaux et fiscaux de la création d'entreprise sur le site de Bpifrance Création, notamment dans les rubriques suivantes :

- Entreprendre autrement : coopératives d'activité, couveuses, sociétés de portage salarial ;
- Les structures juridiques ;
- Que dois-je savoir avant de choisir un statut ?;
- Quel statut juridique choisir pour son entreprise ?.

CONTACTS ET SOURCES D'INFORMATION

fous droits réservés Bpifrance Création

CONTACTS ET SOURCES D'INFORMATION

Organismes professionnels

Pourquoi adhérer à un organisme professionnel?

Adhérer à un organisme professionnel comporte des avantages, comme rompre son isolement, se constituer un réseau, être tenu au courant des évolutions de la profession, participer aux congrès annuels, obtenir des conseils juridiques, recevoir une assistance administrative, suivre une formation, *etc.* Les services offerts par ces organismes sont généralement mis en valeur sur leur site Internet.

La procédure d'affiliation diffère beaucoup d'un organisme à l'autre. Il en est de même du coût des cotisations : certaines adhésions sont gratuites, d'autres payantes, en fonction des revenus ou du chiffre d'affaires de l'entreprise. Des organismes prévoient des tarifs spéciaux pour les nouveaux adhérents en phase de création. D'autres, au contraire, réservent le droit d'adhésion exclusivement aux entreprises ayant déjà une certaine ancienneté.

Les principaux organismes professionnels (syndicats et fédérations)

Ateliers d'art de France

Fondée en 1886 autour des céramistes, cette chambre syndicale s'est ouverte aux arts du feu, puis aux métiers d'art en général. Elle participe à la structuration du secteur des métiers d'art : valorisation, représentation, défense et développement économique des ateliers d'art en France et à l'étranger. Elle regroupe des professionnels (artisans d'art, artistes de la matière, manufactures d'art) sur le territoire national ainsi que des associations œuvrant à la promotion des métiers d'art.

CMA France

Établissement public national du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA), cet organisme œuvre, en partenariat avec les organisations professionnelles, pour que la place de l'artisanat soit reconnue dans l'économie et que les intérêts des entreprises artisanales soient pris en compte dans les programmes de développement, les lois et réglementations nationaux et européens.

Confédération française des métiers d'art, de l'excellence et du luxe (CFMA)

Cette confédération rassemble des syndicats professionnels ou des associations diverses tant par leur taille que par leur activité. L'industrie y est représentée, ainsi qu'un certain nombre d'organismes relevant de l'artisanat hors métiers d'art, comme la coiffure ou les fleuristes.

• Union nationale des métiers d'art (UNMA)

Cet organisme a été créé en 2012 à l'initiative d'Ateliers d'art de France pour remédier à l'éclatement de la profession. Il représente les professionnels des métiers d'art, mais toutes les fédérations n'en font pas partie.

Pour connaître les autres syndicats par spécialité, consultez les adresses utiles sur le site de l'INMA : chambres syndicales, comités, fédérations, groupements...



Les associations de valorisation et de promotion des métiers d'art

Il existe de nombreuses associations partout en France. Quelques exemples :

Artisans d'avenir

Cette association a pour objectif de susciter des vocations autour d'elle : elle propose différents programmes à destination de celles et ceux qui souhaitent devenir artisans d'art, de l'orientation au développement de l'entreprise, en s'appuyant sur son réseau.

Comité Colbert

Ce comité rassemble 113 membres (90 entreprises du luxe, 17 institutions culturelles et 6 membres européens). C'est un *lobby*, un centre de réflexion sur la contrefaçon, la formation, le développement durable, *etc.*

• Entreprises et découverte

Cette association a pour but la valorisation et la promotion de l'offre de visites d'entreprise (ou tourisme de savoir-faire). Son site Internet référence près de 2 000 entreprises et musées d'entreprises ouverts toute l'année au grand public.

La Fabrique nomade

Cette association fondée en 2016 et basée à Paris valorise et favorise l'insertion professionnelle des artisans d'art migrants et réfugiés en France. Elle leur propose notamment un dispositif de formation visant à obtenir la certification « S'insérer dans le secteur professionnel des métiers d'art » de l'organisme certificateur **Incitu**, afin qu'ils puissent continuer à exercer leur métier d'origine en France.

• Les Grands ateliers de France

Cette association rassemble 59 maisons de tradition de haut artisanat dans les domaines des arts, des arts décoratifs et de l'art de vivre. Les membres sont cooptés par un vote à bulletin secret, et l'adhésion, organisée selon des critères d'excellence, est remise en cause chaque année.

Les Maîtres d'art

La vocation de cette association est de promouvoir et d'encourager la transmission du savoir-faire des maîtres d'art à leurs élèves. La moitié de ces derniers ouvrent leur propre atelier tandis que d'autres prennent la succession de l'atelier de leur maître.

Ville et métiers d'art

Créé en 1992 à l'initiative d'élus locaux, cette association regroupe 94 collectivités, soit près de 600 communes. L'objectif des membres de ce réseau est de favoriser le développement et la transmission de savoir-faire d'exception. Il est matérialisé par le label « Ville et métiers d'art », attribué par des experts pour cinq ans aux collectivités qui le demandent, à condition qu'elles puissent justifier d'un programme d'action ou s'engager à entreprendre des actions en faveur des métiers d'art.

Organismes institutionnels

Direction générale de la création artistique du ministère de la Culture (DGCA)

Cette direction met en œuvre la politique du ministère de la Culture en faveur des arts plastiques, du design, de la mode et des métiers d'art (voir la rubrique « L'action de la DGCA du ministère de la Culture » en partie 5). En régions, elle s'appuie sur les Directions régionales des affaires culturelles (Drac) pour remplir ses fonctions. Celles-ci comptent chacune un correspondant métiers d'art.

CONTACTS

Direction générale des entreprises (<u>DGE</u>)

Ce service du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique conçoit et met en œuvre les politiques publiques concourant au développement des entreprises. S'agissant des métiers d'art :

- > elle s'appuie sur l'Institut national des métiers d'art (INMA) pour favoriser la promotion et l'information sur les métiers d'art vis-à-vis des professionnels et des jeunes (organisation des Journées européennes des métiers d'art – JEMA, remise des Prix Avenir Métiers d'Art, etc.);
- > elle finance le label « Entreprises du patrimoine vivant » (EPV) ;
- > elle soutient l'export des métiers d'art à l'international (chèque relance export);
- > elle encourage la compétitivité et l'innovation, avec le Crédit d'impôt métiers d'art (Cima) et l'identification d'appels à projets dans le cadre de la stratégie d'accélération des Industries culturelles et créatives (ICC).

Institut national des métiers d'art (INMA)

Cette association reconnue d'utilité publique mène une mission d'intérêt général au service du secteur des métiers d'art et du patrimoine vivant. Cet opérateur de l'État à pour principales missions :

- > l'apport d'expertise aux pouvoirs publics, aux collectivités locales, aux acteurs territoriaux pour créer des réseaux innovants :
- > la production de données et d'informations publiques sur les métiers d'art et du patrimoine vivant, diffusées sur son site Internet;
- > la promotion des jeunes talents en formation en tant que futurs professionnels;
- > la sensibilisation aux métiers d'art auprès des scolaires, en vue de revaloriser le travail manuel d'excellence et d'attirer de futurs talents vers les métiers d'art :
- > le développement de la transmission des savoir-faire exceptionnels ;
- > la promotion et la célébration des métiers d'art et du patrimoine vivant.

Ouvrages, rapports et études

- ASSEMBLÉE NATIONALE. « Rapport d'information sur l'impact de la crise de la Covid-19 et les nouvelles mutations du secteur des métiers d'excellence et métiers d'art », publié le 16/02/2022.
- ATELIERS D'ART DE FRANCE. « La vie des objets : les métiers d'art, une écosophie pratique », article publié en 2022.
- ATELIERS D'ART DE FRANCE. « Observatoire de la communauté des Ateliers d'art de France », enquête publiée en 2019.
- ATELIERS D'ART DE FRANCE. « La branche professionnelle des métiers d'art, au service d'un secteur d'avenir », document publié en juillet 2018.
- GOUVERNEMENT.FR. « France, métiers d'excellence », rapport publié en 2018.
- IFOP POUR COMITÉ COLBERT. « Le luxe français : une valeur sûre dans le monde qui vient », étude publiée en septembre 2021.
- INMA. Collection d'ouvrages « Les cahiers des métiers d'art » dont la vocation est d'apporter des éclairages et des pistes de réflexion sur les enjeux et défis des métiers d'art.
- INMA. « Les professionnels des métiers d'art et du patrimoine vivant confrontés à la crise sanitaire : du 17 novembre au 3 décembre 2020 », enquête publiée en janvier 2021.



- INMA. « Les professionnels des métiers d'art et du patrimoine vivant confrontés à la crise sanitaire : du 27 mars au 15 avril 2020 », enquête publiée en avril 2020.
- INSTITUT SUPÉRIEUR DES MÉTIERS. « La formation et l'apprentissage aux métiers d'art : synthèse et chiffres clés », synthèse publiée le 01/07/2019.
- INSTITUT SUPÉRIEUR DES MÉTIERS. « Métiers d'art : chiffres clés », étude publiée le 18/03/2019.
- LA DOCUMENTATION FRANÇAISE. « La liste des métiers d'art », livre publié en 2016.
- VILLE ET MÉTIERS D'ART. « <u>Métiers d'art et patrimoine vivant : formations et apprentissages pour un secteur en pleine mutation</u> », in « Métiers d'art et patrimoine vivant », colloque du 20/02/2020.
- XERFI POUR ATELIERS D'ART DE FRANCE. « Étude nationale sur l'économie des ateliers d'art installés en France : synthèse », publiée en 2017.

Autres ouvrages plus anciens, mais régulièrement cités dans des études plus récentes ou toujours pertinents :

- CCI DE PARIS. « Mode, luxe, métiers d'art : comment transmettre votre PME ? », guide publié en 2014.
- INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES, INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES. « L'apport de la culture à l'économie de la France », rapport publié en décembre 2013.
- VIE-PUBLIQUE.FR. « Les métiers d'art, d'excellence et du luxe et les savoir-faire traditionnels :
 l'avenir entre nos mains », rapport publié en septembre 2009. Il insiste notamment sur le rôle fondamental des métiers d'art en faveur du rayonnement culturel de la France.

DOSSIERS PROJECTEURS EN LIEN AVEC LES MÉTIERS D'ART

Quelques dossiers Projecteurs présents sur le site de la librairie de Bpifrance Création peuvent intéresser les porteurs de projet se lançant dans les métiers d'art, tels que les dossiers Projecteurs

« Se lancer dans la bijouterie fantaisie » et « Se lancer dans le design ».

Revues et médias

Le professionnel des métiers d'art se doit de suivre les évolutions sociales, économiques, technologiques... Il trouvera de nombreuses ressources consacrées à sa profession dans des magazines et revues, sous format papier ou en ligne, et sur Internet. En voici quelques exemples :

- Ateliers d'art, magazine bimensuel édité par Ateliers d'art de France, qui propose des reportages, portraits et témoignages de professionnels des métiers d'art.
- Institut national des métiers d'art, portail documentaire de l'INMA qui recense de nombreuses publications, études, articles et actualités relatifs aux métiers d'art et du patrimoine vivant.
- Revue de la céramique et du verre, revue bimestrielle éditée par Ateliers d'art de France, qui est consacrée à l'objet utilitaire ou décoratif ainsi qu'à la sculpture monumentale, de sa conception jusqu'à son achèvement en passant par la mise en œuvre dans l'atelier.



Salons et événements

- <u>Bijorhca</u>, bisannuel, à Paris. Ce salon des professionnels de la bijouterie est organisé par la chambre syndicale Boci. Il fait la part belle aux marques de la fantaisie et de la haute fantaisie, qui représentent près de la moitié des exposants.
- Carrousel des métiers d'art et de création, bisannuel, à Paris. Organisé par la CMA d'Île-de-France, ce salon est destiné au grand public désireux de découvrir le monde de l'artisanat d'art et de la création, de dénicher de nouveaux talents et d'acquérir des pièces uniques en période de fêtes de fin d'année. Il donne notamment lieu à la présentation des lauréats du prix Jeunes talents.
- Les Journées européennes des métiers d'art (<u>Jema</u>), partout en France et en Europe. Ces journées, organisées par l'Institut national des métiers d'art, s'adressent à tous et font la promotion des métiers d'art grâce à des portes ouvertes d'ateliers et d'établissements de formation, et à l'organisation de manifestations.
- Maison & Objet, deux fois par an, à Paris. Ce salon professionnel international du design, de la décoration et de l'art de vivre est organisé par la Safi, filiale d'Ateliers d'art de France et de RX France. Il offre un panorama des grandes tendances dans tous les domaines de la décoration.
- <u>Musicora</u>, annuel, à Paris. Ce salon grand public est dédié à la musique et aux instruments pour les professionnels et les amateurs de musique.
- Ob'art, annuel, à Paris et d'autres villes de province. Ce salon, organisé par Ateliers d'art de France, a pour ambition d'offrir au public une découverte des métiers d'art grâce à des rencontres avec des créateurs et leurs pièces uniques.
- Pavillon des arts et du design (PAD), annuel, à Paris. Consacré à l'art et au design, il accueille au printemps des marchands de design, d'arts décoratifs et d'art moderne des quatre coins du monde.
- **Résonance[s]**, annuel, à Strasbourg. Ce salon européen des métiers d'art est destiné aux professionnels des métiers d'art. Il est organisé par la Freema (Fédération des métiers d'art d'Alsace).
- <u>Révélations</u>, bisannuel, au Grand Palais à Paris. Ce salon, organisé par Ateliers d'art de France, est ouvert au grand public, aux collectionneurs et aux professionnels du luxe et des métiers d'art.
- Salon international du patrimoine culturel, annuel, au Carrousel du Louvre à Paris. Salon organisé par Ateliers d'art de France et rassemblant de nombreux exposants (institutions, collectivités locales, associations de sauvegarde du patrimoine, organismes de formation, fournisseurs du patrimoine bâti, ébénistes, orfèvres, tailleurs de pierres, restaurateurs de meubles, ferronniers, peintres d'art, etc.).
- <u>Sippa</u>, annuel, à Arles. Salon international des professionnels des patrimoines, donnant lieu à des rencontres autour des évolutions des métiers et des technologies, des nouvelles formes de collaboration et d'innovation dans le patrimoine.

À noter : il existe également de nombreux salons régionaux ou spécialisés par types d'art.

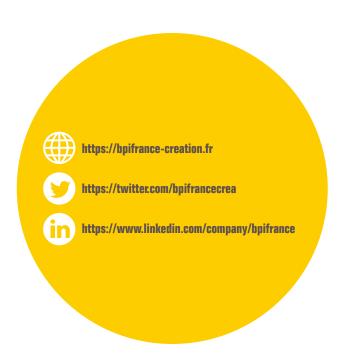


Prix et concours

Qu'il soit novice ou confirmé, le professionnel des métiers d'art se doit de participer à des concours et tenter de remporter des prix. En effet, cela permet de repousser ses limites, de se dépasser pour proposer sa plus belle pièce, de la confronter au regard de ses pairs, d'obtenir un retour sur son travail, de se faire connaître.

Sur son site Internet, l'INMA présente plusieurs dispositifs à destination des professionnels des métiers d'art en formation ou en cours de création d'activité :

- le prix <u>Avenir métiers d'art</u> (par la Fondation Michelle et Antoine Riboud, la Fondation Rémy Cointreau et Banque Populaire, en partenariat avec l'INMA) ;
- le prix **Savoir-faire en transmission** (par les Ateliers de Paris) ;
- la **Bourse de la vocation** (par la Fondation Bleustein-Blanchet) ;
- les prêts d'honneur « Entrepreneurs des métiers d'art » (de la Fondation Michelle et Antoine Riboud et du Bureau du design, de la mode et des métiers d'art, avec le Fonds pour les Ateliers de Paris et le concours de la Fondation d'entreprise EY) ;
- les Grands prix de la création de la Ville de Paris ;
- l'Incubateur des métiers de création des Ateliers de Paris.







Prix: 16 € TTC

ISBN: 978-2-38076-038-5